

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 3/I

Séance du mardi 12 septembre 2006, première partie

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour	137
Ouverture de la séance	141

Communications:

1. Organisation de la Commission permanente de gestion du 1 ^{er} juillet au 30 juin 2007	142
2. Prix de Lausanne 2006	143
3. Réaffectation du temple Saint-Luc – Ouverture d’un compte d’attente	143

Lettre:

Démission du Conseil communal de M. Nelson Serathiuk (A Gauche Toute!) (M. Nelson Serathiuk)	141
--	-----

Interpellations:

1. Installation d’automates à seringues au centre de Lausanne (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	144
2. «Nouvelle fanfare au SSI?» (M. Olivier Martin et consorts). <i>Dépôt</i>	144
<i>Développement photocopié</i>	150
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier)	150
<i>Discussion</i>	151
3. «Votations du 24 septembre 2006» (M. Francisco Ruiz et consorts). <i>Dépôt</i>	144
<i>Développement photocopié</i>	151
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	152
<i>Discussion</i>	152
4. «Ne rasons pas l’immeuble de l’avenue de la Gare 39!» (M ^{me} Isabelle Mayor et consorts). <i>Dépôt</i>	145
5. «Le Foyer de Cour sera externalisé et privatisé – Que va-t-il se passer pour ses employés?» (M ^{me} Diane Gilliard et consorts). <i>Dépôt</i>	145
<i>Développement photocopié</i>	157
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Oscar Tosato)	158
<i>Discussion</i>	160
6. «Licenciements au sein des ETSL: comment la Commune souhaite-t-elle favoriser la réinsertion professionnelle?» (M. David Payot et consorts). <i>Dépôt</i>	145
7. «Quel Opéra et pour quand?» (M. Nicolas Gillard et consorts). <i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M ^{me} Silvia Zamora)	146
<i>Discussion</i>	149

Motion :

«Procédés de réclame en matière de petit crédit» (M^{me} Cesla Amarelle). *Dépôt* 144

Postulat :

«Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle?» (M. Guy Gaudard). *Dépôt* 144

Questions orales 145

Ordre du jour

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 septembre 2006 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Jacques Pernet (LE).
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

3. *Rapport-préavis N° 2005/31*: Augmentation à sept semaines par année du droit aux vacances des apprentis. Pour un congé d'adoption identique au congé-maternité. Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale. Réponses aux motions Fabrice Ghelfi. (AGF). MARC DUNANT.

4. *Pétition de M. Bruno Corthésy et consorts (116 sign.)* pour l'amélioration de la sécurité des piétons à l'avenue Vulliemin à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

5. *Postulat de Mme Christina Maier*: «Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne!» (Trx). ALAIN BRON.

6. *Postulat de Mme Adèle Thorens*: «Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (Trx, EJE). GILLES MEYSTRE.

7. *Préavis N° 2006/13*: Projet de parking-relais à Vennes. Crédit d'étude pour le suivi de la procédure d'appel d'offres, le développement du projet du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet. (Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

8. *Préavis N° 2006/37*: Autorisation générale de plaider. (AGF). SERGE SEGURA.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

9. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC». (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

10. *Motion de Mme Evelyne Knecht* pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos. (17^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

11. *Postulat de Mme Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie». (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

12. *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe». (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

13. *Postulat de M. Alain Bron*: «Pour un hommage à Stéphane Chapuisat». (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

14. *Postulat de Mme Andrea Eggli*: «Nettoyage des locaux de la Ville: au moins un salaire décent! (bis)». (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

15. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* pour l'étude d'une station du Tsol à Sévelin. (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

16. *Postulat de Mme Monique Cosandey* pour que la Municipalité intervienne auprès des tl, afin que la ligne 12 ait les mêmes horaires que l'ensemble des lignes des bus de la région lausannoise. (20^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

17. *Postulat de M. Marc Dunant*: «Pour des véhicules communaux propres!» (20^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

18. *Postulat de Mme Adèle Thorens* pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

19. *Postulat de M. Jean-Pierre Béboux* chargeant la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité de créer une usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'ancienne UIOM, au Vallon. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

20. *Postulat de M. Stéphane Montangero*: «Mieux réussir l'Eurofoot 2008 que le Mondial 2006!» (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

21. *Postulat de Mme Andrea Eggli* pour l'aménagement de la Dune de Malley. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. *Postulat de Mme Florence Germond* pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

23. Interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts: «Quel Opéra et pour quand?» (2^e). [CLP]. RÉPONSE MUNICIPALE.

24. Interpellation de la Commission permanente de gestion, par sa présidente M^{me} Nicole Grin, sur la gestion du contentieux des taxis. (10^e). [SPS]. DISCUSSION.*

25. Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger: «L'îlot du Métrobus tl à la rue du Grand-Chêne: un danger pour les passagers du Métrobus?» (15^e) [Trx]. DISCUSSION.*

26. Interpellation de M. Roger Cosandey relative à la politique de la Ville de Lausanne en ce qui concerne l'engagement de personnes vivant en situation de handicap. (16^e). [AGF]. DISCUSSION.*

27. Interpellation de M. Alain Bron: «Caissettes à journaux: quelles autorisations pour quels émoluments et quels déchets?» (17^e). [Trx]. DISCUSSION.*

28. Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19^e/04). [AGF]. DISCUSSION.*

29. Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «Petite enfance: la Confédération réduit la voilure, les Villes doivent réagir». (18^e). [EJE]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 3.10, 24.10, 7.11 (18 h, séance double), 21.11, 5.12 (18 h, séance double), 6.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:	Le secrétaire:
Jean-Luc Chollet	Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

13.9.05 Initiative de M. Fabrice Ghelfi: «Pour un plan lumière en ville de Lausanne. Et si la cathédrale était éclairée à l'énergie solaire?» (SI). GRÉGOIRE JUNOD.

7.2 Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.3 Postulat de M. Roland Rapaz: «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville». (Trx). TRISTAN GRATIER.

21.3 Rapport-préavis N° 2006/6: Projet «Pôle Suisse Occidentale». Réponse au postulat de M. Jean-Yves Pidoux «Les lumières de la ville. Lausanne et les mutations des sociétés électriques». (SI). DENIS PACHE.

21.3 Pétition du Groupement des habitants du quartier de la Violette, de la Société de développement du Nord et consorts (402 sign.): «Non à la démolition du Foyer du Soldat!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

4.4 Pétition des habitants de la Cité (17 sign.) pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

30.5 Préavis N° 2006/11: Construction d'une Maison de quartier à Chailly labellisée MINERGIE. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx, CSP, SSE, SI, AGF). ALAIN HUBLER.

30.5 Projet de règlement de M. Alain Hubler: «Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville». (AGF). FRANÇOISE LONGCHAMP.

30.5 Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts pour un plan de densification durable et de qualité. (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

30.5 Motion de M. Grégoire Junod et consorts: «Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans». (AGF). SYLVIE FREYMOND.

30.5 Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts pour un quartier écologique à Lausanne. (SSE, Trx, SI). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

30.5 Pétition de la Société de développement Lausanne-Jorat et consorts (213 sign.) «Contre le projet d'une antenne de téléphone mobile GSM UMTS couplée à un éclairage public proposée par l'opérateur Sunrise sur le rond-point à l'entrée de Vers-chez-les-Blanc». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

30.5 Pétition du groupe de défense de la ligne tl N° 3 «Connexion Bellevaux», de la Société de développement du Nord et consorts (env. 11'000 sign.) demandant aux Autorités communales d'intervenir afin que la ligne N° 3 soit maintenue dans son intégralité. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.6 Préavis N° 2006/16: I. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de Beau-Rivage Palace S.A. à Ouchy. II. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de Solvalor Fund Management S.A. à l'avenue de Beaumont / avenue de la Sallaz. III. Extension du droit distinct et permanent de superficie octroyé à la Fondation de l'Orme, route des Plaines-du-Loup. IV. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de M. Shaoqing Zhang, restaurant «La Vaudaire» à Vidy. (CSP). PHILIPPE MIVELAZ.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

13.6 *Préavis N° 2006/19*: Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et de la source des Avants, réfection du groupe de turbinage et construction d'une usine d'ultra-filtration avec Romande Energie (RE) et le Service Inter-communal de Gestion des Eaux (SIGE). (Trx). ROLAND OSTERMANN.

13.6 *Préavis N° 2006/21*: Installation d'un électrofiltre à la chaufferie à bois de la Tuilière. Demande de crédit d'investissement. (CSP). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

13.6 *Pétition de Mme Mireille Samitca et consorts (118 sign.)* concernant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Sunrise aux N°s 6-8 du chemin de Pierreval. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6 *Rapport-préavis N° 2006/22*: Réponse au postulat M. Marc Vuilleumier «Pour le maintien du service public dans le secteur des pompes funèbres». (SP). NICOLE GRIN.

27.6 *Postulat de M. Filip Uffer et consorts* pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles bon marché. (SI). TRISTAN GRATIER.

27.6 *Préavis N° 2006/25*: Financement et maintenance des sous-stations électriques du futur métro m2, propriété de Métro Lausanne-Ouchy SA (MLO). Reprise de la maintenance des sous-stations électriques des Transports publics de la région lausannoise (tl) et du Tramway du Sud-Ouest Lausannois SA (TSOL) par la Commune de Lausanne. (SI). MAGALI ZUERCHER.

27.6 *Pétition de l'Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSi-Plus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6 *Pétition du Collectif pour la sauvegarde des Tonnelles et consorts (2902 sign.)*: «Non à la défiguration des Tonnelles!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

29.8 *Préavis N° 2006/27*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route du Pavement, le chemin de la Motte, la limite ouest des parcelles N°s 2772, 2773, 2774 et le chemin de la Forêt. Addenda au plan légalisé N° 643 du 9 juin 1989. Vente et pacte d'emption. (Trx). MAURICE CALAME.

29.8 *Rapport-préavis N° 2006/28*: Rénovation des salles du 1^{er} étage de l'hôtel de ville, installations de dispositifs audiovisuels et de vote électronique. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre. Demande de crédit. (AGF, Trx). YVES FERRARI.

29.8 *Préavis N° 2006/29*: Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert.

Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33. (CSP). ALAIN HUBLER.

29.8 *Préavis N° 2006/30*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles comprises entre l'avenue de Béthusy, le passage Vincent-Perdonnet et les parcelles N°s 10'533, 10'534 et 10'473. Convention avec Technologie sanitaire Perret S.A. (Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

29.8 *Préavis N° 2006/31*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes. Addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984. (Trx). TRISTAN GRATIER.

29.8 *Rapport-préavis N° 2006/32*: Solidarité internationale et application du «Principe de Genève». Réponse à la motion de M. Alain Bron. (AGF). ROGER COSANDEY.

29.8 *Préavis N° 2006/33*: Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. (SP, Trx). DENIS PACHE.

29.8 *Rapport-préavis N° 2006/34*: Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat. (AGF, Trx, SI). ROLAND PHILIPPOZ.

29.8 *Préavis N° 2006/35*: Parcelle N° 15'201 à Vers-chez-les-Blanc. Construction de huit villas en ordre contigu. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de CHICHE PROMOTION S.A. (CSP). DIANE GILLIARD.

12.9 *Préavis N° 2006/36*: Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquiescer des participations dans ces sociétés (article 17 chiffre 7 du Règlement du Conseil communal). (AGF). SYLVIE FREYMOND.

12.9 *Préavis N° 2006/38*: Demande de crédits complémentaires pour les extensions ordinaires du réseau de l'électricité des Services industriels et pour les crédits de rénovation et d'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs à l'exercice 2006. (SI, Trx). COMMISSION DES FINANCES.

12.9 *Préavis N° 2006/39*: Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

12.9 *Préavis N° 2006/40*: Société coopérative Le Logement Idéal. Constitution d'un nouveau droit distinct et permanent de superficie (destiné à remplacer et à prolonger un droit de superficie constitué en 1959). (CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

12.9 *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/04). DISCUSSION.

8.12.04 *Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15^e/04). DISCUSSION.

8.11 *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8^e). DISCUSSION.

7.2 *Interpellation de M. Olivier Martin*: «Ville de Lausanne: collectivité publique ou société d'assurance?» (13^e). DISCUSSION.

2.5 *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17^e). DISCUSSION.

13.6 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 12 septembre 2006, première partie

Membres absents excusés : M. Raphaël Abbet, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Pierre Dallèves, M. Alain Hubler, M. Grégoire Junod, M^{me} Sandrine Junod, M^{me} Evelyne Knecht, M. Gilles Meystre, M. Nguyen Thi, M. Jacques Pernet, M. Laurent Rochat, M. Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés : M^{me} Cesla Amarelle, M^{me} Sarah Demierre, M. Ulrich Doepper.

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>99</u>

A 18 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames, Messieurs, bonsoir. L'assemblée étant en nombre et l'heure étant passée, j'ouvre cette séance du Conseil communal, séance double, en invoquant la bénédiction divine sur nos travaux.

Nous avons prévu un ordre du jour et de la soirée. C'était sans compter le fait qu'à cette minute est arrivée la sixième interpellation urgente, ce qui, vous l'imaginez, va nous occuper un certain temps. J'avais prévu, modestement – notre ancien président, M. Bourquin, m'avait généreusement transmis le bébé – que nous nous attaquions au RPAC. Nous allons donc procéder de la façon suivante : nous commencerons par l'heure des questions, après les communications et une lettre de démission. Nous aborderons ensuite les interpellations urgentes, qui seront certainement interrompues par la pause de 20 h. Une fois que nous en aurons terminé avec ces interpellations, nous verrons à quel moment de la soirée nous en sommes, s'il vaut la peine d'aborder le RPAC ou si nous le remettons à meilleure fortune.

Votre ordre du jour mentionnait : « Prestation de serment de M. Jacques Pernet ». M. Jacques Pernet nous ayant prié de l'excuser, il prêtera serment une autre fois. Je commence donc par vous lire une lettre de démission.

Démission du Conseil communal de M. Néelson Serathiuk (A Gauche Toute !)

Lettre

Néelson Serathiuk
2, chemin des Allières
1012 Lausanne

Conseil Communal de Lausanne
Monsieur Daniel Hammer
Secrétaire
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 septembre 2006

Démission du Conseil Communal de Lausanne

Monsieur le Secrétaire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers-ères communaux-ales,
Camarades,

Après avoir siégé pendant deux législatures au sein du Conseil communal de Lausanne et avoir reçu un nouveau mandat des citoyens-nes de notre Commune pour mener un troisième mandat encore plus représentatif compte tenu du droit de vote et d'éligibilité d'un certain nombre d'immigrés-es, je peux vous assurer que ma décision de démissionner n'a pas été des plus faciles. En effet, des problèmes de santé m'obligent à prendre congé du Conseil.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les électeurs et électrices lausannoises qui m'ont mandaté pour les représenter et pour leur confiance à me confier un mandat politique. Mais aussi remercier ceux et celles qui n'ont pas encore le droit de vote et d'éligibilité, travailleurs-euses et habitants-es pour leur intérêt et leur volonté de participer là où ils le peuvent à la vie politique et associative de notre Commune.

Ma participation politique au Conseil communal a été marquée surtout par le travail au sein de mes groupes politiques dans le sens de renforcer le travail collectif dans la défense des plus démunis et des laissés-pour-compte de l'idéologie et des pratiques capitalistes néolibérales. Celle-ci dilapide à sa guise non seulement les richesses des collectivités et la plus-value des travailleurs-euses, s'accaparant de plus en plus les moyens de production, mais répand aussi la « peste brune », jetant aux ordures tout droit au Respect de l'Autre et les droits fondamentaux des êtres humains.

J'ai eu le privilège de participer à la reconquête du troisième siège socialiste au sein de la Municipalité de Lausanne, de renforcer son groupe au Conseil et de faire preuve de loyauté politique. J'ai eu aussi le privilège de participer à la reconquête du siège municipal du POP-Gauche en Mouvement-SolidaritéS et de renforcer son groupe au sein du Conseil communal. Maintenant, j'ai encore le privilège de laisser mon siège à M. Jeyarasasingam Sellathurai, ancien requérant d'asile indésirable que j'ai accueilli en Suisse en 1985 et lutté pour que sa communauté soit reconnue comme persécutée. Je me réjouis donc que Jeyarasasingam Sellathurai me remplace dans mon groupe politique et au sein du Conseil.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire, Mesdames, Messieurs les Conseillers-ères communaux-ales, mes Camarades, mes meilleurs vœux pour la poursuite d'un travail politique participatif à l'écoute des travailleurs-euses et des habitants-es de notre commune, mais aussi de notre canton et de notre pays.

(Signé) *Nelson Serathiuk*

Copie à:

M. Jean-Michel Dolivo, président du Groupe A Gauche Toute ! / SolidaritéS / 14, avenue Vinet, 1004 Lausanne.

M. Marcelo Valli, président du POP et Gauche en Mouvement, 1, chemin des Mouettes, 1007 Lausanne.

Annexe: Carte Parking Riponne SA.

Le président: – Nelson Serathiuk est entré dans notre Conseil le 16 mars 1999, il a siégé au sein de l'ancienne Commission permanente des naturalisations de 2000 à 2003. Nous remercions M. Serathiuk pour son engagement. C'est un homme de convictions, comme vous l'aurez remarqué dans sa lettre de démission et tout au long de ses interventions. Personnellement, j'avais de bons rapports avec lui, même si je partageais relativement peu de ses idées. Cela n'a cependant jamais affecté mon amitié personnelle pour lui, et je crois que c'était réciproque.

Pour les autres communications, je donne la parole à notre secrétaire.

M. Daniel Hammer, secrétaire: – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, M. Jean-Christophe Bourquin est actuellement retenu par une séance de Lausanne Région. Il rejoindra cette assemblée un peu plus tard. M^{me} Silvia Zamora devra se rendre à une manifestation officielle dès 19 h 45, elle vous prie donc d'excuser son absence lors de la seconde partie de cette soirée. Sollicité pour participer à une réunion ce soir, M. Français vous prie d'excuser son absence à une partie de la séance du Conseil, soit de 18 h 30 à 20 h.

Au chapitre des courriers, vous avez reçu:

Organisation de la Commission permanente de gestion du 1^{er} juillet au 30 juin 2007

Communication

Lausanne, le 25 août 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 24 août 2006, la Commission de gestion s'est constituée comme suit:

Président: M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste
Vice-président: M. Raphaël ABBET, UDC
Secrétaire: M. Daniel HAMMER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice
M^{me} Andrea EGGLI, A Gauche Toute !

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur
M. Roland OSTERMANN, Les Verts

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur
M. Raphaël ABBET, UDC

TRAVAUX

M^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts, rapportrice
M. Claude-Alain VOIBLET, UDC

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Maurice CALAME, LausannEnsemble, rapporteur
M. Laurent ROCHAT, Les Verts

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Anna ZÜRCHER, socialiste, rapportrice
M. Marc-Olivier BUFFAT, LausannEnsemble

SERVICES INDUSTRIELS

M. Alain HUBLER, A Gauche Toute!, rapporteur
M. Philippe MIVELAZ, socialiste

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Daniel Hammer
Secrétaire du Conseil communal

Prix de Lausanne 2006*Communication*

Lausanne, le 30 août 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Institué en 1964, le Prix de Lausanne doit être attribué – selon les termes du préavis approuvé à l’époque par votre Conseil – «à une personnalité qui a fait œuvre de création originale et illustré notre Ville ou notre Canton dans le domaine des arts, de la culture ou des sciences». Décerné tous les trois ans, ce prix – qui est doté aujourd’hui d’un montant de Fr. 25’000.– – a couronné successivement Edmond Gilliard (1964), Gustave Roud (1967), Philippe Jaccottet (1970), Victor Desarzens (1973), Jean Villard Gilles (1976), Georges de Rham (1979), Jacques Mercanton (1982), Freddy Buache (1985), Marcel Grandjean (1988), Henri Rieben (1991), le Comité international olympique (1994), Renée Delafontaine (1997), René Berger (2000) et Michel Corboz (2003).

Ayant procédé aux consultations d’usage (notamment celle des présidents des groupes politiques du Conseil communal), la Municipalité a décidé de décerner le Prix de Lausanne 2006 à M. Pierre Amoyal et de rendre ainsi hommage à une personnalité qui, en sa qualité de violoniste virtuose, d’enseignant et d’animateur de la vie musicale lausannoise, contribue largement au rayonnement de notre ville dans le monde.

Né en 1949 à Paris, Pierre Amoyal étudie le violon au Conservatoire de cette ville. Particulièrement doué, il en sort à l’âge de douze ans titulaire d’un 1^{er} prix. Il poursuit sa formation musicale en suivant, dès l’âge de dix-sept ans et durant cinq ans, l’enseignement de Jasha Heifetz à Los Angeles.

A partir de 1970, Pierre Amoyal est actif dans les principaux centres musicaux d’Europe, d’Asie et d’Amérique. Il s’y produit avec des orchestres aussi réputés que la Philharmonie de Berlin, l’Orchestre symphonique de Londres, l’Orchestre Halle de Manchester, l’Orchestre symphonique de Vienne, celui de Boston, l’Orchestre de Cleveland, l’Orchestre de la Tonhalle de Zurich, l’Orchestre de Paris, les orchestres symphoniques de la BBC et de Barcelone, l’Orchestre de la RTVE de Madrid, les Orchestres philharmoniques de Stockholm et d’Helsinki, l’Orchestre de la Scala de Milan, de l’Academia di Santa Cecilia de Rome ainsi qu’avec les formations de Radio France. Il joue sous la direction des plus grands chefs, dont von Karajan, Ozawa, Boulez, Maazel, Solti, Prêtre, Sanderling, Roshdestvensky, Rattle et Mung Whun Chung. En plus de ses apparitions en public, Pierre Amoyal a réalisé de très nombreux enregistrements, les premiers alors qu’il poursuivait sa formation auprès de Jasha Heifetz. Son répertoire est particulièrement étendu.

Parallèlement à son activité d’interprète, Pierre Amoyal déploie une activité de formateur. Il a été le plus jeune musicien à accéder au titre de professeur du Conservatoire national supérieur de musique de Paris. Il enseigne depuis quelques années le violon au Conservatoire de Lausanne et anime des «master classes» dédiées au répertoire pour violon et piano dans le cadre de l’Académie de musique de Lausanne. La création en 2002 de la Camerata de Lausanne s’inscrit à l’articulation de ses activités d’interprète et d’enseignant. Réunis autour de Pierre Amoyal, les jeunes talents composant cet ensemble ont rapidement acquis une réputation dépassant nos frontières.

A la tête de la Camerata de Lausanne, des chanteurs de l’Ensemble vocal de Lausanne et des vents du Sinfonietta, Pierre Amoyal vient de franchir une nouvelle étape de sa trajectoire de musicien en entrant dans le rôle de chef d’orchestre d’opéra. Cette nouvelle facette de son activité l’a conduit à diriger les représentations du *Directeur de Théâtre* de Mozart et de *La Canterina* de Haydn en février dernier, à l’Opéra de Lausanne.

Enfin, le portrait de Pierre Amoyal ne serait pas complet si l’on n’évoquait pas son duo avec le clown Buffo, une association qui a su émouvoir de nombreux spectateurs.

En reconnaissance de ses talents, Pierre Amoyal a été élevé par les Autorités françaises au rang de Chevalier des Arts et Lettres et de Chevalier de l’Ordre national du mérite.

Le Prix de Lausanne 2006 sera remis à Pierre Amoyal le 4 octobre prochain, à l’occasion d’une cérémonie à laquelle les membres de votre Conseil seront comme il se doit conviés.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d’agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	François Pasche

**Réaffectation du temple Saint-Luc –
Ouverture d’un compte d’attente**

Communication

Lausanne, le 5 septembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par sa motion «Pour une Maison de quartier à la Pontaise», déposée le 1^{er} mars 2005 (et ultérieurement transformée en postulat), le conseiller communal Marc Dunant a demandé à la Municipalité d’examiner la transformation de l’actuelle

église et de ses locaux annexes en un lieu de rencontres pour les groupes et associations du quartier.

La commission du Conseil communal chargée d'examiner cette proposition s'est prononcée pour son acceptation, en retenant le délai d'un an qui avait été arrêté par M. Dunant, pour tenir compte de la complexité du dossier. Le 30 août 2005, suivant sa commission, le Conseil communal a renvoyé ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La question a été abordée selon deux axes distincts :

1. Les partenaires potentiels d'une maison de quartier ont été invités à constituer un groupe de travail, chargé d'examiner l'organisation d'une telle structure. Dans ce cadre, les intérêts et les souhaits de chacun ont été confrontés, les synergies examinées, de manière à dégager un programme compatible avec les possibilités que peut offrir le bâtiment.
2. Dès l'instant où la création d'une maison de quartier est apparue possible, l'appui du Service communal d'architecture a été requis pour procéder à une étude de faisabilité destinée à vérifier que le programme proposé par le groupe de travail trouvait place dans l'édifice.

Le rapport-préavis est en cours de rédaction et il devrait pouvoir être présenté dans le courant de l'automne à votre Conseil.

Moyennant certains ajustements du programme, l'étude préalable du Service d'architecture conclut à la faisabilité du projet et à une dépense de l'ordre de Fr. 4,5 millions (Fr. 2 millions étant nécessaires pour la seule réfection du bâtiment qui n'a bénéficié, depuis sa construction en 1940, que de quelques réfections intérieures, en 1965).

Il importe maintenant d'affiner la pré-étude engagée par le Service d'architecture et d'envisager l'éventualité d'un concours d'architectes ou d'un appel d'offres pour préparer la demande de crédit d'ouvrage au Conseil communal dans le courant de l'an prochain. A cette fin, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 350'000.-.

Conformément à l'article 97 du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui l'a préavisée favorablement.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:

Daniel Brélaz

Le secrétaire:

François Pasche

Postulat de M. Guy Gaudard: «Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle?»

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *Guy Gaudard*

Motion de M^{me} Cesla Amarelle «sur les procédés de réclame en matière de petit crédit»

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *Cesla Amarelle*

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts sur l'installation d'automates à seringues au centre de Lausanne

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *Françoise Longchamp et 5 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts au sens de l'art. 60 du Règlement du Conseil communal: «Nouvelle fanfare au SSI?»

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *Olivier Martin et 13 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Francisco Ruiz et consorts: «Votations du 24 septembre 2006»

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *Francisco Ruiz et 10 cosignataires*

Interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : «Ne rasons pas l'immeuble de l'avenue de la Gare 39!»

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *Isabelle Mayor*, pour les groupes des Verts et A Gauche Toute!

Interpellation urgente de M^{me} Diane Gilliard et consorts : «Le Foyer de Cour sera externalisé et privatisé – Que va-t-il se passer pour ses employés?»

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *Diane Gilliard et 5 cosignataires*

Interpellation urgente de M. David Payot et consorts : «Licenciements au sein des ETSL: comment la Commune souhaite-t-elle favoriser la réinsertion professionnelle?»

Dépôt

Lausanne, le 12 septembre 2006

(Signé) *David Payot et 5 cosignataires*

Le président : – Oui, Monsieur le Syndic...

M. Daniel Brélaz, syndic : – Une partie de ces interpellations – dont l'appréciation de leur urgence est évidemment laissée à la discrétion du Bureau, puisque c'est lui qui décide – n'a pas été reçue par la Municipalité. Or il est prévu que nous les recevions dans les premières minutes de la séance: il nous est en effet impossible de répondre si nous en prenons connaissance au moment de leur développement.

Le président : – Je prends acte de ce défaut de procédure et demande à Monsieur le secrétaire lesquelles ont été déposées en début d'après-midi et lesquelles sont arrivées trop tard et ne sont, semble-t-il, pas recevables.

M. Daniel Hammer, secrétaire : – Monsieur le Président, le Règlement stipule que les interpellations urgentes doivent être déposées un quart d'heure avant la séance, ce qui *in casu* semble avoir été respecté. Donc, il faudrait simple-

ment qu'un huissier fasse des copies et les remette à la Municipalité.

Le président : – Comme nous allons passer aux questions orales, ce quart d'heure sera amplement mis à disposition. Concernant «l'heure des questions»: tout nouveau président qui entre en fonction est pétri de bonnes résolutions. Parmi celles-ci, je souhaitais limiter l'usage à une question par groupe et demander à la personne qui pose une question de ne pas venir avec un texte et de ne pas faire de développement, partant du principe que si, durant le trajet séparant le siège du conseiller de la tribune, la question lui sortait de l'esprit, elle n'était pas très importante. Mais le Bureau a décidé qu'il ne fallait pas limiter le droit de parole et de question, que toutes celles qui pouvaient être posées et recevoir immédiatement une réponse permettraient de décharger un peu le travail du Conseil. J'ai été minorisé. Il ne me reste plus qu'à en appeler à votre sens proverbial et bien connu de l'efficacité pour ne pas venir avec deux pages A4 de développement et respecter la règle du jeu.

J'ouvre donc ce moment des questions et je vous attends.

Questions orales

Question

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Vendredi dernier, à la Basilique Notre-Dame, sous la présidence de Monseigneur Genoud, évêque de Genève, de Lausanne et de Fribourg, le nouveau vicaire épiscopal a été installé dans sa fonction. Le Canton était représenté par le préfet, les communautés protestantes par deux représentants, la communauté israélite également. La Municipalité était excusée. Ma question est la suivante: lorsqu'il y a des manifestations d'envergure, la Municipalité transmet-elle son invitation, avec recommandation, au Bureau?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – En principe oui. Peut-être y a-t-il eu des exceptions pendant cette période de rodage, qui concerne aussi un nouveau secrétaire municipal. Si nous ne pouvons pas honorer une invitation, nous la transmettons au Bureau, qui examine s'il peut l'honorer.

Question

M. Alain Bron (Soc.) : – La semaine passée, la société Cablecom a annoncé avec passablement de fracas qu'elle avait notamment conclu un accord avec la Ville de Lausanne. Cet accord intervient dans le cadre du fameux «triple play» qui permettra à la Ville d'offrir des prestations de téléphonie à travers son télé-réseau. A titre personnel, je suis assez surpris par cette annonce, et par le nom de la société qui va nous fournir ces prestations – a priori Cablecom est un câblo-opérateur comme les SI et non pas un opérateur

de téléphonie – et je pose deux questions à la Municipalité. J'aimerais d'une part savoir pourquoi elle n'a pas communiqué à ce sujet, alors que Cablecom s'est étendu en long et en large à ce propos. Et d'autre part quelle sera la nature de cet accord, si l'on sait que Cablecom parle d'une prise de participation assez forte, de 49%, dans Télé-Genève. Même si la situation à Lausanne n'est pas la même, j'aimerais savoir de quoi il retourne.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Les relations entre Lausanne et Cablecom ont en effet été partiellement interrompues au moment de la fondation de Citycable, dont nous avons tous à nous réjouir. Par ailleurs, elles sont permanentes dans le cadre d'autres relations contractuelles, en particulier pour la fourniture de programmes de télévision diffusés sur notre télé-réseau. L'annonce faite par la société à Genève a peut-être pris de court notre intention d'annoncer à la population ce que nous allions faire avec cette société dans le cadre du projet de téléphonie fixe par Internet. Ce contrat est en passe d'être signé, ou vient d'être signé. L'accord avait été défini tout à la fin de la législature précédente et les abonnés de notre télé-réseau ont reçu une information et un appel à faire partie d'une phase test en matière de téléphonie fixe. La publicité de cette entreprise était évidemment sur le point d'être assurée.

Pourquoi le choix de cette société? Parce que la Ville de Lausanne est très soucieuse de maintenir la pérennité de son télé-réseau, qui offre de très bonnes performances techniques, m'a-t-on dit, et je suis tout prêt à le croire. Elles permettent une diversification, une augmentation de l'offre, en particulier à travers l'usage de la téléphonie fixe. Cela étant, la Ville de Lausanne n'est pas capable de fournir seule une telle prestation à ses usagers. Il a fallu trouver un partenaire, en l'occurrence la société en question. Pourquoi celui-ci? Parce que les relations sont assez bonnes entre la Ville de Lausanne et cette société, et aussi parce qu'il était difficile de s'associer avec quelqu'un d'autre, en particulier avec une société peut-être encore publique, qui va proposer des programmes de télévision sur la base d'une offre Internet ADSL. La Municipalité a donc choisi ce partenaire dans une configuration contractuelle qui garantit et préserve l'autonomie du télé-réseau de la Ville de Lausanne. Le souci essentiel de la Municipalité est d'assurer la pérennité de ce télé-réseau, qui fournit des prestations très appréciées en matière de télévision et d'Internet, et dont il faut étendre l'offre précisément pour garantir cette pérennité.

Le président: – Autre question? Ciel! Je n'y crois pas... Vous aurais-je refroidis à ce point que vous ne posiez plus de questions? (*Il rit.*) Bien. Alors je déclare l'heure des questions singulièrement abrégée et, pour le moment, terminée.

Nous passons donc aux interpellations urgentes et je commence par le point 23, interpellation urgente de M. Nicolas

Gillard et consorts, «Quel Opéra et pour quand?», pour être sûr que M^{me} Silvia Zamora aura tout loisir de répondre avant son départ. M. Gillard, vous avez la parole.

Interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts: «Quel Opéra et pour quand?»¹

M. Nicolas Gillard (LE): – Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à l'interpellation que j'avais déjà développée et lue en plénum il y a deux semaines.

Le président: – Merci. Alors Madame Zamora, nous vous écoutons.

Réponse municipale polycopiée

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Je suis désolée, la réponse est un peu longue, presque six pages, mais il y avait dix questions.

(Lit la réponse municipale)

En préambule, il y a lieu de rappeler que le développement de l'opéra de Lausanne n'est pas récent; il serait donc hasardeux pour quelque groupe politique que ce soit de s'en attribuer l'origine. En effet, si le théâtre municipal actuel a cent vingt six ans d'existence, l'opéra fait partie de l'histoire et de la vie culturelle lausannoises depuis deux siècles et demi, puisque 1755 marque les débuts de l'art lyrique à Lausanne. Dès cette époque, les chroniqueurs relèvent que, comme aujourd'hui, la scène lausannoise est «une des mieux cotées de province, avec Bordeaux, Anvers, Liège, Marseille...» et que la richesse et la qualité de notre mouvement artistique est sans rapport avec la taille de notre ville.

Dans toute la polémique que nous connaissons, la principale question à poser est de savoir si nous voulons un vrai Opéra à Lausanne ou non? A cette question centrale, la Municipalité répond par l'affirmative. A l'heure actuelle, Lausanne, tous milieux confondus, se préoccupe de marketing urbain et veut consacrer des moyens et des idées au service du rayonnement de notre ville, dont un des points forts consiste précisément en la multiplicité et en la qualité de la vie culturelle qui s'y déroule. Par ailleurs, nous cherchons également à attirer de nouveaux habitants qui sont potentiellement des urbains actifs, séduits par une vie qui offre de nombreuses possibilités de spectacles et d'activités. Pour ces raisons, la Municipalité est d'avis que l'opéra est sans conteste un des éléments caractéristiques de notre ville, susceptible de faire parler d'elle parmi les différentes cités de culture en Europe.

¹BCC 2006-2007, T. I (N° 2), p. 65 et pp. 68 ss.

Ceci étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions posées par l'interpellateur.

1. La Municipalité a-t-elle demandé aux architectes auteurs du projet de modifier celui-ci et si oui en quoi, s'agissant notamment de son implantation ?

Oui. Pour tenir compte d'un certain nombre de critiques, il a été demandé aux architectes d'examiner la possibilité d'apporter des modifications permettant de réduire la volumétrie (hauteur et longueur) du projet en ne maintenant que ce qui est strictement nécessaire, sans toutefois compromettre le fonctionnement de l'opéra dans le futur. Il a été demandé qu'une attention particulière soit portée aux zones de démolition et de reconstruction.

Par contre, aucune modification quant à l'implantation elle-même n'a été demandée ni envisagée. La localisation de l'Opéra au centre même de la ville est considérée comme idéale, notamment en raison d'une desserte optimale en matière de transports publics. Une implantation à moindre coût dans un autre lieu n'est guère imaginable; quant à une construction nouvelle, elle ne saurait être envisagée, compte tenu de l'envergure du projet, qu'en dehors de la ville, ce qui n'est pas souhaitable. Là encore, les coûts seraient bien plus importants que pour le projet de rénovation; c'est donc la solution de rénovation des structures actuelles qui a été privilégiée.

2. Les modifications éventuelles auront-elles un coût sur le projet ?

L'interpellateur comprendra aisément que, si on veut éviter toute improvisation, il est impossible de répondre à cette question tant que les architectes auteurs du projet n'ont pas étudié sérieusement les éventuelles modifications possibles. Il est probable que celles-ci auront une incidence sur le coût final mais, au stade actuel, on ne peut ni l'affirmer ni l'exclure.

3. Lors de la définition du programme du mandat d'étude et lors des discussions qui ont suivi le retrait du projet, une intervention de moindre importance et de moindre coût a-t-elle été réellement discutée? Si oui pourquoi a-t-elle été écartée, sinon pourquoi cette omission ?

Précisons tout d'abord qu'il n'y a pas eu de retrait du projet; celui-ci est simplement retardé dans l'attente de l'élaboration d'un PPA. Il n'a pas été imaginé un seul instant, au vu de l'importance des carences de sécurité, de l'obsolescence et du mauvais état des installations techniques et des inconvénients de vie et de travail dans l'actuel théâtre de prévoir une refonte «au rabais» pour le nouveau bâtiment. Rappelons ici que, des cinq projets retenus en final du concours, le projet Devanthéry-Lamunière était le seul, à l'unanimité du jury, à réunir toutes les qualités requises par le cahier des charges élaboré par les utilisateurs du théâtre et les services de la Ville. Ces exigences s'avèrent indispensables pour pouvoir simplement assurer en toute

sécurité et de façon optimale le bon déroulement des futurs spectacles ainsi que pour offrir un cadre professionnel d'un niveau correct. Si un certain nombre d'aménagements sont actuellement étudiés, comme précisé dans la réponse à la question 1, il faut toutefois éviter de se retrouver dans quelques années avec de nouvelles modifications à effectuer simplement pour avoir voulu raboter ici ou là.

4. L'opéra devra-t-il subir dans un proche avenir d'autres travaux, par exemple pour accueillir plus de spectateurs qu'actuellement? Si oui, lesquels, quand et pour un investissement de quel ordre? Pourquoi ne pas projeter tout de suite l'ensemble des travaux ?

Non, il n'y a pas d'autres travaux prévus sur ce bâtiment (voir réponse ci-dessus). Il n'est d'ailleurs pas souhaitable d'augmenter le nombre de spectateurs; la jauge de la salle est idéale pour le type de production et de répertoire de notre opéra.

5. La salle de Beaulieu est en mesure de recevoir des opéras du grand registre, mais ne se prête pas bien en l'état semble-t-il à la production de spectacles conformément à la politique admise en la matière. La Municipalité peut-elle nous dire à combien de francs se monteraient les travaux d'adaptation de la salle ?

La salle de Beaulieu peut certes accueillir des opéras du grand registre mais cela ne peut être qu'une situation provisoire si on n'y effectue pas des travaux de grande importance. Elle comporte en effet une série de défauts tant au plan de l'acoustique que de la salle. La scène manque de dégagements latéraux, elle est en pente et son équipement est vétuste. Une étude portant sur sa modernisation a été réalisée en 1986-1987. L'objectif était de destiner la scène à l'art lyrique, c'est-à-dire de pouvoir y produire et non seulement y accueillir, de l'opéra. Tous les aspects liés à cette exigence ont donc été examinés, à savoir le grill, les cintres, l'accès des décors, la fosse, les dégagements latéraux de la scène, la salle et la sonorisation; un montant de Fr. 18 millions a été estimé, déjà à l'époque, pour réaliser ces travaux indispensables pour faire de Beaulieu une vraie scène d'art lyrique. De plus, il faut encore ajouter à cette estimation, car non pris en compte dans cette étude, les loges, une salle de répétition, les ateliers et l'administration du théâtre.

6. La Municipalité peut-elle nous dire quels seraient les inconvénients pour la Ville que l'art lyrique se concentre essentiellement à Beaulieu, salle qui pourrait être gérée en fonction du programme lyrique et que des dates bloquées pour les manifestations d'envergure contribuerait à rendre moins chère à la location ?

Un théâtre lyrique comme le nôtre, qui apparaît dans la presse spécialisée française parmi les 25 théâtres lyriques européens qui comptent, se doit d'avoir un lieu qui lui est dédié. Il n'est pas envisageable compte tenu de la programmation actuellement offerte par l'Opéra de Lausanne

(opéra, concerts de musique de chambre, récitals, spectacles musicaux et ateliers lyriques pour les enfants – plus de 900 élèves lausannois accueillis la saison passée –, conférences, expositions) que cette institution, qui occupe la scène pendant 48 semaines annuellement, puisse partager son temps avec d'autres manifestations. Il faudrait dans ce cas renoncer à un certain nombre d'activités.

Aller à Beaulieu, outre les problèmes techniques déjà abordés dans la précédente réponse, obligerait à gonfler lors de chaque spectacle les effectifs de l'orchestre et du chœur, donc à consentir des dépenses plus importantes. Il faudrait de plus trouver des artistes et des productions libres selon le plan d'occupation de Beaulieu, à savoir le contraire de ce qui se fait à l'Opéra. Aujourd'hui, et c'est ainsi que cela doit être, c'est le directeur qui organise sa saison selon la programmation qu'il désire construire, et pas le contraire. Enfin, ce qui est plus grave, cela reviendrait à abandonner à l'avenir le projet artistique construit petit à petit depuis vingt ans par les directeurs successifs.

En résumé, on peut fort bien envisager de sauver une ou deux saisons, pendant lesquelles auront lieu les travaux, en présentant deux ou trois productions lyriques à Beaulieu, grâce au professionnalisme de l'équipe de l'Opéra, mais c'est se tromper de mission et de projet que d'imaginer un déménagement définitif.

7. *Une salle pouvant accueillir beaucoup plus de spectateurs que la salle du Théâtre, comme Beaulieu, n'est elle pas plus compatible avec les ambitions du projet d'agrandissement?*

Le projet d'agrandissement ne concerne pas la salle mais la scène. Comme déjà relevé dans la réponse à la question 4, il n'est pas souhaitable de disposer d'une salle plus grande en nombre de spectateurs. La jauge du théâtre de Beaulieu (+ de 1800 places) est précisément une des difficultés présentées par cette salle, compte tenu du répertoire de l'opéra de Lausanne, qui est complémentaire à celui du Grand théâtre de Genève. L'actuel projet n'est pas ambitieux et ne comporte aucun luxe superflu. L'Opéra a un urgent besoin d'être simplement mis au niveau technique élémentaire des autres théâtres européens pour pouvoir continuer à présenter des spectacles de qualité, construire un réseau de coproductions, comme c'est actuellement le cas, et avoir des locaux destinés aux techniciens et artistes.

De plus, et comme déjà relevé, la scène de Beaulieu ne correspond pas mieux aux exigences de production de l'Opéra.

8. *En cas de rejet du plan partiel d'affectation, quel plan B la Municipalité envisage-t-elle de proposer aux Lausannois et surtout à l'Opéra dont les travaux de sécurisation urgent?*

Avant même que le plan partiel d'affectation soit voté, un plan B provisoire est d'ores et déjà prévu et sera mis en

œuvre dès la saison 2007-2008 puisque, en tout état de cause, l'Opéra fermera ses portes au printemps 2007, faute d'autorisation d'exploiter, pour des raisons de sécurité. La vie de l'Opéra se déroulera alors dans des lieux dispersés: l'administration ira aux anciens abattoirs de Malley et la technique dans les entrepôts de la Borde, tandis que les représentations auront lieu tantôt à Beaulieu et tantôt dans la salle Métropole. Cette solution de bric et de broc ne peut être que provisoire.

Si le PPA était refusé et que la transformation de l'Opéra s'avérait impossible, il faudrait tout simplement renoncer à poursuivre la production et la coproduction d'opéras, patiemment mises en place depuis des années à Lausanne. Cela signifierait un abandon progressif de l'art lyrique avec les conséquences qui en découlent, soit réduction des engagements pour l'OCL, absence de possibilités de se produire pour les jeunes chanteurs et choristes locaux, formés au Conservatoire, perte d'emplois dans tous les métiers manuels liés à la production d'opéras.

9. *Lausanne compte sur son territoire plusieurs salles de dimensions et de vocations différentes. Citons les principales:*

- a. *Le Théâtre municipal*
- b. *L'ancienne salle du Romandie*
- c. *La salle du Métropole*
- d. *Beaulieu*

L'utilisation de ces salles est-elle optimale selon la Municipalité, sachant que des deniers publics les ont principalement financées et quelle est la vision de la Municipalité sous cet angle à moyen terme?

L'interpellateur énumère quelques salles lausannoises; on pourrait encore en ajouter d'autres (Les Docks, le futur Sonic, etc.) qui ont chacune leur vocation. Il convient de rappeler que, quelle que soit la salle, le nombre de soirs de représentations n'équivaut pas au nombre de jours d'occupation. Comme relevé dans la réponse à la question 6, le plateau de l'Opéra a été occupé, durant la saison 2005-2006, pendant 48 semaines, dont 10 par des représentations. Cela nous paraît à l'évidence une occupation optimale.

Cependant, le débat est faussé si on ne se préoccupe pas d'un autre critère que celui de remplir la salle 365 jours par année pour rentabiliser parfaitement les investissements consentis. Il est tout aussi capital de fournir aux différentes institutions des outils qui répondent au mieux à leur mission et à leurs besoins respectifs et leur permettent de travailler dans des conditions adéquates. Le théâtre municipal convient tout à fait à l'opéra, ainsi que cela a été confirmé dans le rapport-préavis N° 212 du 23 octobre 1981 et par la décision, commune à la Municipalité et à la Direction du Palais de Beaulieu, qui a conclu l'étude de 1986-1987 déjà citée.

Parmi les salles citées par l'interpellateur, celle du Romandie ne peut servir en rien pour répondre aux besoins de l'Opéra.

La salle Métropole, quant à elle, comporte les mêmes défauts que ceux évoqués pour Beaulieu, à savoir que le plateau, sans dégagements latéraux et d'une profondeur insuffisante, est inadapté aux productions de l'Opéra; de plus, il devrait être totalement équipé. La fosse doit être reconstruite et il n'y a ni salle de répétition, ni loges adéquates pour les solistes, les choristes et les figurants. De plus, l'administration du théâtre ne peut s'y loger. Enfin, la salle ne nous appartient pas et est principalement occupée par l'Orchestre de chambre de Lausanne, qui devrait trouver à se loger ailleurs.

Quant à Beaulieu, il est renvoyé aux réponses aux questions 6 et 7.

En tout état de cause, la problématique des salles et la vision de la Municipalité à ce sujet seront abordées de manière approfondie dans le rapport-préavis sur la politique culturelle de la Ville qui est en cours de rédaction.

10. Plus généralement, quand le Conseil peut-il compter sur une réponse à la motion Meystre demandant un état de la politique culturelle lausannoise ?

Le Conseil comprendra sans doute qu'il était peu souhaitable de répondre à la motion Meystre au moment où une législature se terminait; il est préférable que les lignes de la politique culturelle soient mises en œuvre par la même Municipalité qui les aura adoptées. Comme relevé ci-dessus, la réponse à cette motion est en préparation et elle sera soumise à votre Conseil dans le courant du premier semestre 2007.

Le président: – Je remercie la Municipalité de sa réponse par la voix de M^{me} Zamora et j'ouvre la discussion.

Discussion

M. Nicolas Gillard (LE): – Je remercie vivement M^{me} Zamora pour ses réponses, dont la longueur complètera utilement le premier préavis extrêmement bref déposé en l'espèce. Je constate qu'elle soulève encore de nombreuses questions, mais je crois que c'est le travail des commissions qui seront constituées sur les préavis que d'y répondre. Je souhaite notamment que ces commissions puissent disposer des fameux rapports 1986-1987 sur l'inopportunité de s'intéresser à Beaulieu comme salle pour l'opéra. Enfin, et c'est le dernier point très légèrement polémique – je vous rassure tout de suite: très légèrement polémique –, je m'étonne d'entendre qu'en cas de refus du PPA, c'est l'art lyrique qui risque de disparaître à Lausanne! Dire que ce projet passe ou l'opéra casse, c'est prendre une lourde responsabilité politique pour un art auquel les Lausannois sont attachés. J'émet le vœu que ce positionnement un peu fort ne soit pas préjudiciable à l'institution, mais je ne dépose aucune résolution.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Je prends la responsa-

bilité de cette réponse. C'est très clair: j'ai dit que l'art lyrique tel qu'il est construit aujourd'hui à Lausanne, le travail patiemment accompli par tous les directeurs d'opéra, ne pourra pas se poursuivre. Je parle des productions. A l'avenir, il pourra toujours y avoir ce que j'ai appelé un peu méchamment – mais je crois que c'est le mot qu'il faut employer – un «garage», où on accueille des opéras, des productions venant d'ailleurs, de qualité plus ou moins intéressante. Cela existera toujours, on peut toujours le faire, on en voit un peu partout. Mais ce sera pratiquement impossible de produire un opéra. A moins – il y a encore une alternative, je ne l'ai pas évoquée dans cette réponse parce qu'elle nous mène encore beaucoup plus loin – d'investir dans Beaulieu les quelque Fr. 30 ou Fr. 35 millions que nous coûterait une rénovation et d'en exclure toute une série d'activités, ou de construire ailleurs. Mais alors à quel prix! Je ne vais pas entrer dans la discussion sur «Est-ce que nous voulons un nouvel opéra à Lausanne?», avec un concours international et de grands architectes. Ça pourrait aussi être une solution, mais étant donné l'accueil fait par les Lausannois à un projet somme toute assez modeste, je me vois mal, dans la législature qui vient, lancer le projet d'un nouvel Opéra construit à partir de zéro.

Le président: – Aucun projet de résolution n'étant déposé, je considère la réponse municipale comme acceptée et remercie Monsieur l'interpellateur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts: «Quel Opéra et pour quand?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Nous passons à l'interpellation urgente suivante – que me tend M. le secrétaire. C'est l'interpellation urgente Françoise Longchamp et consorts sur l'installation d'automates à seringues. J'appelle à la tribune M^{me} Longchamp...

M. Daniel Brélaz, syndic: – (*En arrière-plan.*) Monsieur le Président...

(Brouhaha.)

Le président: – C'est vrai, M. Bourquin n'est pas là. Nous attendrons son arrivée et je prends la prochaine interpellation que me tend M. le secrétaire. Il s'agit de l'interpellation urgente d'Olivier Martin. Vous avez la parole, Monsieur.

Interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts au sens de l'art. 60 du Règlement du Conseil communal: «Nouvelle fanfare au SSI?»²

Développement polycopié

M. Olivier Martin (LE): – (*Lit son interpellation.*) Par article paru le 28 août 2006 dans un grand quotidien de la place et intitulé «Un chef d'orchestre veut créer la plus grande fanfare du monde», le chef d'orchestre annonce qu'il prépare une petite folie. Il a en effet invité toutes les musiciennes et tous les musiciens de Suisse à venir le 15 septembre au Comptoir Suisse en uniforme et avec leur instrument constituer la plus grande fanfare au monde dans le but d'entrer dans le *Guinness Book des records*. Il précise également qu'il est mandaté pour créer un *brass band* SSI de haut niveau en ville de Lausanne. Cette information est corroborée par un document officiel de la Ville traitant du projet KIWI «Réorganisation du Service de secours et d'incendie», où il est prévu, entre autres, de créer un nouvel ensemble musical de la catégorie *brass band* constitué d'environ 35 musiciens.

Aujourd'hui, selon le Règlement du Service de secours et d'incendie du 21 novembre 1995, le Corps des sapeurs pompiers se compose, entre autres, d'une Unité musicale. Celle-ci est constituée de la batterie-fanfare Avant-Garde et de la fanfare Union instrumentale de Lausanne. Ce sont deux corps de musique indépendants qui, pour certaines occasions, sont réunis et placés sous la responsabilité du commandant du Service de secours et d'incendie.

Partant de cette constatation, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Ce nouvel ensemble deviendra-t-il un corps de musique rattaché au Service de secours et d'incendie?
2. Si oui, l'Unité musicale sous sa forme actuelle continuera-t-elle d'exister?
3. Aujourd'hui, l'Unité musicale se produit lors de manifestations qui sont en relation directe avec le Corps des sapeurs pompiers. Pour le cas où elle subsistera sous sa forme actuelle et a priori que le nombre des manifestations devrait rester stable, comment ces dernières seront-elles réparties entre les deux formations et quels seront les critères de répartition?

Les questions qui suivent sont en rapport avec la nouvelle formation:

4. Quel sera son coût de fonctionnement annuel en tenant compte du salaire du directeur, de la solde versée aux musiciennes et musiciens lors des répétitions et prestations, des frais de subsistance, des charges sociales et de toutes autres charges inhérentes à un corps de musique

(achat de partitions, frais de bureau, de port, assurances, entretien des uniformes et instruments, etc.)? Merci d'en donner le détail et les coûts.

5. Les musiciennes et musiciens seront-ils «uniformés»? Si oui quel sera le coût d'un uniforme et qui prendra en charge le financement de cet achat? Si non les musiciennes et musiciens seront-ils défrayés pour la fourniture d'habits privés, et si oui, par qui et à quel niveau?
6. Les instruments de musique seront-ils personnels ou totalement, respectivement partiellement, fournis par le nouvel ensemble musical? S'ils sont totalement ou partiellement fournis par le nouvel ensemble musical, quel en sera le coût et qui prendra en charge le financement de cet achat?
7. Comment sera assuré le financement (fonctionnement et évnt. achats d'uniformes, instruments, etc.) de ce nouvel ensemble musical? S'agira-t-il d'un financement privé? Sinon la Ville de Lausanne sera-t-elle sollicitée par le biais d'une subvention et, si oui, à hauteur de quel montant pour l'année 2006, pour l'année 2007 et les années suivantes?
8. Si une aide financière de la Ville est déjà sollicitée pour 2006, auprès de quelle Direction ou quel Service et à hauteur de quel montant l'est-elle? Dès l'instant où il n'y a rien de prévu au budget pour ce cas de figure, sous quelle forme notre Conseil sera-t-il appelé à se prononcer?
9. Le financement de ce nouveau corps de musique est-il déjà prévu au budget 2007? Si oui, à hauteur de quel montant et auprès de quelle Direction resp. de quel Service?

Par avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Réponse municipale

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité et des Sports: – L'interpellateur, peut-être mal conseillé ou mal renseigné par un de ses «condisciples», a cru bon de donner un caractère d'urgence à son interpellation. Vu cette dimension d'urgence, la Municipalité répond ainsi aux questions:

1. *Ce nouvel ensemble deviendra-t-il un corps de musique rattaché au Service de secours et d'incendie?*

Il y a en effet, au sein du SSI, une réflexion tout à fait embryonnaire – je répète: tout à fait embryonnaire – quant à la création d'un nouvel ensemble, peut-être un *brass band*.

Les questions 2 à 9 auront la même réponse: vu l'état totalement embryonnaire de la réflexion (... *légers rires...*), il n'est possible de répondre ni sur l'avenir des deux fanfares actuellement rattachées au SSI, ni par rapport au financement de ce nouvel ensemble.

²Voir *supra*, p. 144.

Vu le caractère d'urgence et vu l'impossibilité de la Municipalité de donner d'autres informations aujourd'hui ou dans quinze jours, la Municipalité estime avoir répondu à ces questions. Elle s'engage à transmettre une communication au Conseil communal lorsque la réflexion aura été plus loin, le cas échéant.

Le président: – Je remercie la Municipalité pour l'état embryonnaire de sa réponse et donne la parole à M. l'interpellateur urgent.

Discussion

M. Olivier Martin (LE): – «Embryonnaire» est un mot faible, en l'occurrence, me semble-t-il! Néanmoins, je prends acte de ces réponses, si on peut les appeler ainsi (... *brouhaha*...). Je me permettrai quand même de vous soumettre une résolution, qui a la teneur suivante:

Résolution

Dans le cadre du projet KIWI «Réorganisation du Service de secours et d'incendie» dans lequel il est prévu, entre autres, de créer un nouveau corps de musique, le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique régulièrement des informations sur le développement de ce cas précis.

(Brouhaha.)

Le président: – Nous sommes face à une proposition de résolution, j'ouvre la discussion.

Discussion

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité et des Sports: – C'est ce que je propose. Evidemment, vous n'aurez pas une communication hebdomadaire sur l'évolution de la réflexion, mais quand celle-ci aura lieu, vous recevrez une information, je m'y suis engagé.

Le président: – La parole est-elle encore demandée au sujet de cette résolution? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close. Je vous fais voter sur cette résolution, dont je vous relis le libellé:

Résolution

Dans le cadre du projet KIWI «Réorganisation du Service de secours et d'incendie» dans lequel il est prévu, entre autres, de créer un nouveau corps de musique, le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique régulièrement des informations sur le développement de ce cas précis.

Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cette résolution le font en levant la main. Merci. Contre? Merci. Abstentions? Avec davantage d'abstentions que d'adhésions, vous avez néanmoins décidé d'accepter cette résolution. Cet objet est considéré comme traité, je remercie M. Martin.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts: «Nouvelle fanfare au Service de secours et d'incendie?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Dans le cadre du projet KIWI «Réorganisation du Service de secours et d'incendie» dans lequel il est prévu, entre autres, de créer un nouveau corps de musique, le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique régulièrement des informations sur le développement de ce cas précis.»

Le président: – Nous passons à l'interpellation urgente suivante, que me transmet M. le secrétaire. Interpellation urgente «Votations du 24 septembre 2006», Loi sur les étrangers, Loi sur l'asile, signée de M. Francisco Ruiz, que j'appelle à la tribune.

Interpellation urgente de M. Francisco Ruiz et consorts: «Votations du 24 septembre 2006»³

Développement polycopié

M. Francisco Ruiz (Soc.): – Avant de lire cette interpellation, je déclare mes intérêts: je suis membre de la Chambre cantonale consultative des immigrés et président du Conseil général d'immigration pour ce qui concerne l'Espagne.

(Lit son interpellation.) Le canton de Vaud compte 650'791 habitants, dont 183'000 sont des étrangers, ce qui représente 28% de la population. Le district de Lausanne compte 194'000 personnes, dont 69'000 sont des étrangers, ce qui représente 35% de la population. Notre ville de Lausanne compte une population de 117'000 étrangers... (... *brouhaha*...) habitants, pardon (... *rires, brouhaha*...), dont 44'000 sont des étrangers, ce qui représente 37,8% de sa population.

Le grand nombre des étrangers domiciliés dans notre commune, provenant de l'Union européenne ou des pays dits tiers avec les différents permis de séjour existants, des réfugiés ou des demandeurs d'asile, ainsi qu'un nombre inconnu de résidents sans autorisation de séjour appelés communément les «sans-papiers», nous donne aussi une idée de l'importance de la votation du 24 septembre 2006

³Voir *supra*, p. 144.

sur deux lois, la Loi sur les étrangers (LEtr), et la Loi sur l'asile (LAsi). Ces deux lois nous touchent tous à divers degrés d'intensité.

Une bonne partie de ces 44'000 citoyens étrangers domiciliés dans notre ville ont pu exercer les droits politiques pour la première fois dans le canton de Vaud cette année, certains même ont été élus conseillers communaux.

Les deux lois en question, loin d'améliorer le statut des immigrés en Suisse, vont être à l'origine d'une péjoration certaine de leur séjour et établissement ici. Même les citoyens de l'Union européenne – et cela malgré les Accords bilatéraux récemment signés par la Suisse et l'Union européenne – seront touchés.

Devant cette situation, et compte tenu de l'importance du résultat de cette votation, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quelle est la position officielle que la Municipalité entend transmettre aux Lausannois sur ces deux lois, LEtr et LAsi?
2. En cas d'acceptation par le peuple de ces deux lois, ce que nous ne souhaitons pas, quelles seraient les conséquences humaines, sociales, financières qui en résulteraient pour Lausanne?
3. Si, comme certains le préconisent, en cas d'acceptation de ces deux lois, le nombre des «sans-papiers» augmentait, quelle serait la position, ou la réponse, de la Municipalité?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je rappelle d'abord les habitudes – pas séculaires mais de très longue date – en matière de prise de position de la Municipalité. Celle-ci prend position sur des objets fédéraux ou cantonaux dans les cas où il y a unanimité en son sein. Ou, éventuellement dans les cas où il n'y a pas d'opposition, c'est-à-dire une seule abstention. Historiquement, les deux cas se sont présentés. La Municipalité ne prend pas position lorsque existent des avis divergents en son sein. La presse a longuement relaté la nature des divergences sur le sujet à l'intérieur de la Municipalité, vous les connaissez donc – je suppose que tout le monde lit les journaux ici. D'autre part, cela signifie évidemment qu'il n'y a pas de position officielle de la Municipalité sur ces lois.

2. *En cas d'acceptation par le peuple de ces deux lois, chose que nous ne souhaitons pas, quelles seraient les conséquences humaines, sociales, financières qui en résulteraient pour Lausanne?*

La discussion autour des conséquences financières est un des principaux points de la campagne. Tout le monde admet qu'il y a des conséquences négatives pour les Cantons et

les Communes, surtout dues à l'acceptation de la Loi sur l'asile. Pour la Suisse, les montants varient entre Fr. 100 et 200 millions. Quels que soient les mérites des membres de la Municipalité, ils ne sont pas capables de dire à coup sûr quel est le bon chiffre. Il y a sûrement des conséquences financières pour les Communes, spécialement les villes-centres qui sont plus facilement des lieux de refuge que l'arrière-pays, ne serait-ce que par leur capacité de générer des situations où on n'est pas connu de tous ses voisins et donc facilement repérable.

Il y a aussi des conséquences humaines et sociales pour les personnes touchées par le durcissement de ces deux lois. Pour le reste, chiffrer exactement le montant que cela représentera est difficile. Le Canton est lui aussi touché. On peut estimer les conséquences de la Loi sur l'asile, en particulier, à hauteur de Fr. 10 à 15 millions. Etant donné que l'aide sociale n'existerait plus sous une forme proche du RI, mais sous une forme que le Tribunal fédéral lui-même est en train de créer – c'est-à-dire des prestations permettant tout juste la survie, au sens des repas – la Ville pourrait connaître, dans ces conditions, une augmentation des cas problématiques sur son territoire. C'est une évidence. Mais c'est difficile de dire dans les détails ce qui se passera, parce que chacun sait – et c'est la transition avec la question 3 – que les sans-papiers sont relativement nombreux en ville. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, il s'agit d'une autre catégorie de population: des gens qui travaillent parfois depuis 15 ou 20 ans, et dont la régularisation ne sera pas, quoiqu'en disent certains politiciens vaudois, facilitée en cas d'acceptation de ces lois.

3. *Si, comme certains le préconisent, en cas d'acceptation de ces deux lois, le nombre des «sans-papiers» augmentait, quelle serait la position, ou la réponse, de la Municipalité?*

A priori, et sauf si les catégories touchées créent des changements considérables chez les sans-papiers, je pense que la Municipalité continuerait sa politique actuelle; elle n'est pas chargée à plein temps de débusquer tout sans-papiers qui pourrait se trouver sur le territoire lausannois, mais depuis un certain temps, en collaboration avec le Canton, prend un certain nombre de mesures générales.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Tout d'abord je déclare mes intérêts. Je suis membre du Comité bourgeois pour le «non».

Malgré cela, je pense que nous avons pris dans ce Conseil communal, lors de la dernière législature déjà, l'habitude de traiter de sujets cantonaux voire fédéraux. Pour cette raison, malgré le côté humain qu'a évoqué M. Ruiz et auquel je suis extrêmement sensible, je suis d'avis que nous devons refuser cette résolution afin de ne pas entrer dans cette systématique de parler de votations cantonales et fédérales.

Le président : – A ce stade de la discussion, il n’y a pas de résolution.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je tiens à apporter le soutien de la fraction A Gauche Toute! à l’interpellation urgente développée par M. Ruiz. Contrairement à ce que dit ma préopinante, je crois qu’il est de la responsabilité de ce Conseil de prendre une position sur ces deux votations, même si aucune résolution n’est encore déposée à ce stade de la discussion.

En deux mots, pourquoi? Parce qu’il ne s’agit pas d’une votation qui se joue sur un débat habituel gauche-droite, à propos de différentes prestations sociales ou de décisions politiques contestées par un camp ou approuvées par l’autre. Il s’agit bien d’une question de société fondamentale: sommes-nous prêts, oui ou non, à admettre que dans les années qui viennent la société helvétique va se métisser inévitablement, va devenir une société multiculturelle, et que c’est une richesse pour ce pays? Que les valeurs que nous entendons défendre sont bien celles de la solidarité, de l’hospitalité et de l’accueil et non pas celles de l’exclusion et de la répression de ces populations étrangères? Là est l’enjeu de cette votation. Voilà pourquoi il faut soutenir l’interpellation et peut-être la résolution qui en sortira.

M. Francisco Ruiz (Soc.) : – Le débat a pris de la vitesse... Après la réponse de la Municipalité et en application de l’art. 60 al. 2 du Règlement du Conseil communal de Lausanne, je dépose en effet la résolution suivante :

Résolution

En tant qu’autorité élue suprême de la Ville de Lausanne, le Conseil communal souhaite rendre public qu’il recommande de refuser les révisions de la Loi sur l’asile d’une part et de la Loi sur les étrangers d’autre part, qui seront soumises au vote le 24 septembre prochain.

Le président : – J’ouvre la discussion sur cette résolution.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Comme l’a dit M^{me} Françoise Longchamp, nous n’avons pas été élus pour débattre de sujets, aussi importants soient-ils, sur un plan national voire international. Ce n’est pas la première fois que Lausanne ou le Conseil communal se met à vouloir gérer ou à s’immiscer dans des affaires beaucoup plus importantes. Nous avons été élus pour résoudre des problèmes lausanno-lausannois, qui sont davantage d’ordre opérationnel, plutôt que nous occuper de questions aussi importantes sur un plan philosophique, humain – et j’en passe. C’est pourquoi je vous recommande vivement de refuser cette résolution, non pas – ne nous faites pas de procès d’intention – que nous refusions ou que nous acceptions cette loi, ça n’a rien à voir. C’est une question de principe.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Voilà l’heure de la résolution. J’entends proposer un amendement à ce texte :

Résolution (amendée)

En tant qu’autorité suprême élue de la Ville de Lausanne, le Conseil communal souhaite rendre public par un communiqué de presse et une annonce payante dans la presse locale qu’il recommande de refuser les révisions..., etc.

Je propose donc que nous nous donnions les moyens d’informer véritablement la population lausannoise de notre position. Sinon ce n’est qu’une pétition de principe destinée à un usage très limité.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je me prononcerai seulement sur la pertinence du débat ce soir. Lausanne n’est pas un petit village gaulois tel qu’on peut l’imaginer en lisant *Asterix* dessiné par Uderzo et scénarisé par Goscinny. Au contraire, nous avons là un véritable débat, qui nous touche profondément dans ce que nous avons d’humaniste, ai-je envie de dire, toutes et tous. La preuve: il y a des comités bourgeois contre ces révisions légales. C’est un débat qui transcende complètement les partis. C’est pourquoi, au contraire, la détermination de ce Conseil communal est importante. Il ne s’agit pas d’avoir un débat gauche-droite au niveau fédéral, nos Chambres le font très bien. Là nous avons un débat qui transcende cette discussion, un débat fondamentalement humain. Lausanne ne peut pas s’en départir et nous, Autorités lausannoises, ne pouvons pas nous départir de ce débat. D’où l’intérêt de voter cette résolution.

Quant à l’amendement déposé par A Gauche Toute!, à titre personnel je n’en suis pas forcément convaincu. Les médias sont présents ce soir et j’espère qu’ils se feront l’écho de notre débat dans leurs journaux, radios et télévisions respectives durant les prochains jours. Peut-être cela suffira-t-il. Je laisse chacune et chacun décider en son nom propre comment il entend se prononcer par rapport à une information par communiqué ou par annonce de presse. A titre personnel, je réserve mon vote jusqu’à ce que le président nous le demande.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je ne vous étonnerai pas en annonçant que l’UDC sera opposée à une telle résolution. Quand on fait de la politique, il s’agit de savoir à quel niveau on la pratique. Nous discutons là de lois proposées par la Confédération. En effet, il y a eu un grand débat d’idées. Aujourd’hui, on est évidemment fort aise de dire qu’il existe aussi un comité bourgeois opposé à ces lois. Il n’est pas du devoir de notre Conseil de prendre position. Néanmoins, j’ai une question. Tout à l’heure, M. le syndic a évoqué la position de la Municipalité dans de tels dossiers. Il n’a pas précisé quelle était la leur sur ces deux lois. Si je l’ai bien compris, il suffit qu’un membre du Conseil municipal soit opposé pour que la Municipalité ne se prononce pas. Donc je pense que c’était le cas.

Concernant la proposition de M. Dolivo, je m’oppose fermement à l’utilisation d’argent public, par une Autorité comme la nôtre, pour faire de la propagande. Ce n’est pas correct et je vous demande de refuser tout d’abord la

résolution et, bien évidemment, le financement d'annonces contre ces deux lois.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je me prononcerai uniquement sur le sous-amendement Dolivo. Il pose des problèmes de droit pour lesquels je n'ai pas de réponse automatique aujourd'hui. En effet, il est admis par une jurisprudence du Tribunal fédéral que les Communes, par leur Municipalité, ont le droit de défendre leurs intérêts matériels et financiers, de manière raisonnable. En conséquence de quoi elles peuvent cotiser, dans un certain nombre de cas, à des comités. Nous l'avons fait à l'époque, notamment sur des problèmes de marché de l'électricité. Nous l'avons également fait, comme de nombreuses autres Communes de l'autre camp, sur des questions de péréquation intercommunale. En revanche, le pouvoir d'une résolution résultant d'une interpellation est celui d'un vœu. Il m'apparaît donc difficile qu'il puisse engager une dépense. Dans cette optique, compte tenu du contexte, cela signifierait que ce vœu ne viserait pas seulement à faire connaître une position, ce qui résultera d'un vote, mais qu'il aurait un caractère obligatoire: publier une annonce. C'est vrai, les choses ont changé depuis dix ans; le Conseil communal a son propre budget, qu'il doit voter lui-même au début de l'année. Je doute que le caractère de vœu de la résolution – mais peut-être des avocats pourraient-ils y trouver leurs délices, et M. Dolivo en est un, comme chacun sait – permette une telle décision.

D'autre part, j'ai la conviction politique – mais c'est un autre problème – qu'une majorité de Conseil communal qui se vote un crédit pour publier une annonce nuit plus à la cause qu'elle défend qu'elle ne la sert.

M. Nicolas Gillard (LE): – Je partage totalement les propos de Monsieur le syndic sur l'effet que pourrait avoir ce type de votation sur l'enjeu même du scrutin et sur les déterminations des électeurs. La première résolution, non amendée par M. Dolivo, me pose un problème. Je ne vais pas entrer dans la discussion politique. Je pense que beaucoup de gens dans ce Conseil sont encore en train de se poser des questions et de forger leur opinion sur l'une ou l'autre loi. En effet, c'est un sujet délicat où le dogmatisme a déjà fait assez de dégâts. Je me limiterai donc à une question de forme.

Si je comprends bien, Monsieur Ruiz, vous demandez au Conseil communal de dire avec quoi il est déjà d'accord. Donc vous demandez aux conseillers communaux de voter pour dire s'ils sont d'accord ou non avec les prochaines lois, si les deux lois doivent ou non être modifiées. En réalité, il devrait y avoir deux votes. Auxquels je m'oppose fermement en tant que membre du Conseil communal! Il devrait y avoir un vote pour savoir qui est d'accord ou non avec les lois; puis un autre, qui dirait si le Conseil communal est d'accord de communiquer cette position dans la presse. Là, je me dois d'être extrêmement ferme. Je refuse de faire connaître aujourd'hui le suffrage que je pourrais donner plus tard, dans l'urne, sur des sujets aussi délicats.

Je ne veux pas, Monsieur Ruiz, que vous fassiez le jeu du POP, qui met des cafards sur son site Internet, permettant d'apposer une sorte de sceau de l'infamie aux gens qui auront voté ou n'auront pas voté de telle ou telle manière au Conseil communal. Ce n'est pas le propos ni la compétence du Conseil communal que de déterminer pour quoi et comment votent ses membres.

(Quelques applaudissements, suivis de vifs applaudissements.)

M. Francisco Ruiz (Soc.): – Je vais dire quelque chose que vous n'êtes peut-être pas habitués à entendre. Depuis cette législature, dans ce Conseil et dans beaucoup d'autres Conseils vaudois, des étrangers siègent au même niveau que les Suisses. C'est pourquoi, dans mon interpellation, j'ai commencé par les statistiques au niveau cantonal, puis de l'arrondissement et enfin de Lausanne. Ici, nous représentons les intérêts de tous les citoyens lausannois, y compris des 37,8% qui sont des étrangers. Cette loi va nous toucher tous, ressortissants de l'Union européenne et des pays autres. C'est pour cela que, peut-être comme néophyte dans ce Conseil, je tenais à aborder ce sujet. Le Conseil communal, à travers la résolution que je vous ai présentée, recommanderait de refuser ces deux lois parce qu'elles iront contre les intérêts de 37,8% de la population lausannoise. En vous demandant de voter une résolution qui prend en compte les deux lois simultanément, je voudrais simplement que le Conseil communal soit conscient que nous régulons toutes les activités des Lausannois, y compris celles des immigrés résidant dans la commune.

M. Serge Segura (LE): – Je m'étonne un peu des propos de M. Ruiz. Je suis fils d'immigré. Je me sens parfaitement concerné par les votations du 24 septembre, mais je ne veux pas qu'on me prive de deux choses. La première, en tant que conseiller communal, celle de défendre, si possible, la majorité. Notre Conseil est là pour prendre des décisions qui vont affecter cette dernière. Aucun d'entre nous, je pense, sinon par conviction personnelle, ne peut dire si ces lois sont véritablement négatives pour l'entier de la population lausannoise, pour sa majorité, ou seulement pour les étrangers. M. Ruiz a dit: «Ici, on doit faire quelque chose pour les 37,8% d'étrangers.» Je suis d'accord: il faut faire beaucoup de choses pour ces 37,8%. Mais nous avons aussi un devoir par rapport au reste des citoyens lausannois et nous ne savons pas quelle est la position de la majorité d'entre eux. Je vous le dis honnêtement, je n'espère pas que la majorité des Lausannois sera favorable à ces lois. C'est ma position personnelle et je peux vous la donner précisément. En attendant, si par hasard plus de 50% des Lausannois étaient favorables à ces lois, le Conseil communal aurait-il véritablement défendu les intérêts de la Ville de Lausanne?

Le deuxième élément est encore plus important pour moi. Je ne veux pas qu'on me prive de mon droit de citoyen. Je vous ai donné mon vote, c'est ma position. Toutes les personnes présentes ne souhaitent pas forcément le dévoiler.

Or, la résolution, en nous faisant dire maintenant ce que nous comptons voter plus tard, nous prend littéralement en otage comme citoyens, et pas seulement comme conseillers communaux. C'est anti-démocratique.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je n'aimerais pas monopoliser la parole, mais j'aurais une question à l'adresse de M. Ruiz. Il a dit tout à l'heure que ces lois vont toucher les 37,8% qui constituent la population étrangère de Lausanne. La Loi sur l'asile et la Loi sur les étrangers sont faites pour les étrangers qui viendront en Suisse ces prochaines années. Expliquez-moi comment elles vont toucher les 37,8% de la population étrangère déjà établie à Lausanne, et qui pourra y rester.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je réponds en deux mots, nous n'allons pas refaire ici la campagne qui se mène publiquement. Le regroupement familial est rendu plus difficile pour les titulaires d'un permis B, le passage au permis C est rendu plus restrictif, le droit à un permis C, qui existait avant, n'existera plus, l'Administration aura la possibilité d'en décider. Ce sont deux exemples, on pourrait multiplier les cas.

Deuxièmement: chaque fois que nous prenons la parole dans cette salle, nous rendons publique une position, et c'est normal. Nous sommes des élus du peuple, nous prenons publiquement position sur des sujets communaux ou autres, et cela ne pose aucun problème. Vous n'êtes pris en otages en rien, vous n'avez qu'à défendre une autre position, à vous abstenir. Il y a mille possibilités... Enfin, il y a trois possibilités d'exprimer sa position dans cette enceinte!

Sur les arguments référant aux intérêts matériels et financiers que la Commune pourrait défendre par voie de presse seulement s'ils sont touchés, j'aimerais relever qu'en l'occurrence, ces intérêts existent. Beaucoup d'étrangers, qui n'ont pas le droit de vote, paient leurs impôts. Même les sans-papiers paient leurs impôts! Les impôts à la source sont retenus sur la fiche de salaire des sans-papiers. Donc il y a des intérêts matériels, et ce ne sont pas les Fr. 1500.– ou Fr. 2000.– pris sur le budget du Conseil communal pour financer une annonce publique qui vont grever gravement le budget du Conseil communal et les finances de la Ville. Voilà pourquoi nous voterons la résolution ainsi que l'amendement que j'ai déposé.

Le président: – Je remercie M. Dolivo de ne pas refaire la campagne référendaire, et je donne la parole à M. Ruiz.

M. Francisco Ruiz (Soc.): – Si j'ai parlé de la population globale de la ville parmi laquelle il y a 37,8% d'étrangers, loin de moi l'idée de défendre uniquement et surtout ces 37,8%. C'est archifaux, c'est hors contexte et personne ne pourra me dire cela, non seulement aujourd'hui, mais aussi dans quatre ou cinq ans, quand la législature sera terminée.

En ce qui concerne la manière dont nous, les ressortissants de l'Union européenne, sommes touchés, mon prédéces-

seur à la tribune l'a dit: il y a bien d'autres merveilles dans cette loi! Simplement, faire une loi dont les 99,8% du contenu sont destinés exclusivement à d'autres étrangers, c'est faire deux sortes d'étrangers. Faire la différence entre deux êtres humains qui ont le même statut ne me semble, en soi, pas très correct.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je m'intéresse toujours au sous-amendement de M. Dolivo. Toute annonce correspond à un crédit. C'est votre Bureau, le cas échéant, qui devrait gérer une telle décision. Comme vous le savez, les prix des annonces vont de Fr. 300.– à Fr. 12'000.–, pour la page entière. Suite à l'adoption éventuelle d'un sous-amendement de M. Dolivo, si j'étais à la place de votre Bureau, je ne saurais pas ce que je dois faire! Cela seulement pour vous montrer les difficultés de ce genre de slalom – qui ne m'apparaît pas très sain.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Les partis politiques ont donné des consignes de vote qui me semblent très claires. Je souhaiterais, à titre personnel, qu'on respecte la diversité de ce Conseil et qu'on ne demande pas de prendre la position correspondant à l'une ou l'autre des recommandations des partis. A ce titre, je m'abstiendrai, et je le ferai symboliquement en quittant la salle au moment du vote.

Le président: – Je crois que la parole n'est plus demandée. Nous allons pouvoir nous intéresser aux deux résolutions. Je dis bien deux résolutions. Je ne sais pas, Monsieur Dolivo, comment vous voyez la chose, mais techniquement, je ne crois pas que l'on puisse amender une résolution. Si vous êtes d'accord, nous allons les voter séparément, cela paraîtra plus clair. Si nous les votons ensemble, il se pourrait en effet que quelqu'un ne souhaitant pas l'amendement refuse la première résolution, ce qui serait dommage pour la première. Etes-vous d'accord? Merci. Nous y allons avec la première résolution, celle de notre collègue Ruiz. Je vous la lis:

Résolution 1

En tant qu'autorité élue suprême de la Ville de Lausanne, le Conseil communal souhaite rendre public qu'il recommande de refuser les révisions de la Loi sur l'asile d'une part et de la Loi sur les étrangers d'autre part, qui seront soumises au vote le 24 septembre prochain.

Celles et ceux qui approuvent cette résolution lèvent la main. Merci. Qui s'opposent? Merci. Qui s'abstiennent? Vous avez manifestement approuvé cette résolution.

Je vous lis la résolution Dolivo. Il faudra peut-être mettre quelques mots d'introduction, mais le texte dit:

Résolution

(...) de rendre public par un communiqué de presse et une annonce payante dans la presse locale qu'il recommande (...)

C'est clair? Celles et ceux qui soutiennent cette résolution... Est-ce que la Municipalité...

M. Daniel Brélaz, syndic: – (*en arrière-fond*) Un vœu... Ce doit être de souhaiter de rendre public...

Le président: – Merci. Celles et ceux qui soutiennent cette résolu... Oui, Monsieur Voiblet. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je ne connais pas encore très bien le Règlement du Conseil communal, mais j'aimerais demander le vote nominal.

(*Eclats de rire. Exclamations, brouhaha.*)

Le président: – Est-ce que cette demande de vote nominal est appuyée par cinq membres? Dix? De toutes façons, même dix on les a... (*... rires...*). Il en sera fait selon votre désir, Monsieur, appuyé par plus de dix conseillers communaux. Laissez-nous quelques secondes pour nous préparer.

Pour le bon ordre: la première résolution est adoptée, c'est fini, on n'y revient pas. Le vote nominal porte sur la deuxième résolution. Pour que ce vote nominal se déroule dans les meilleures conditions possibles, je vous recommande instamment de ne pas vous tenir dans la salle des pas perdus ou dans la salle des commissions ni de répondre d'une manière inaudible. Je souhaite que vous regagniez vos places et que vous répondiez à haute et intelligible voix.

Je demande aux conseillères et conseillers communaux de reprendre place dans la salle. Nous allons commencer incessamment ce vote à l'appel nominal, dont je vous rappelle qu'il concerne uniquement la résolution Dolivo:

Résolution 2

«... de rendre public par un communiqué de presse et une annonce payante dans la presse locale les recommandations du Conseil communal»

Est-ce clair? Oui. Je passe la parole à M. le secrétaire pour qu'il procède au vote. Je vous demande le silence, faute de quoi vos réponses seront inaudibles.

Appel nominal

Oui: Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper, Chessex Luc, Deveaud Marie, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Gabus Aline, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hofner Marie-Claude, Montangero Stéphane, Nsengimana Nkiko, Payot David, Peters Solange, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Salzmänn Yvan, Schwaab Valérie, Tétaz Myriam, Torriani Elena, Zürcher Anna.

Non: Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bergmann Sylvianne, Bieler Benoît, Bonnard Claude, Bron Alain, Cachin Jean-

François, Cavin Yves-André, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gebhardt André, Graber Nicole, Graf Albert, Grin Nicole, Huguenet François, Krauss Rebeaud Anne-Marie, Longchamp Françoise, Mach André, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Pache Denis, Philippos Roland, Santschi Pierre, Schaller René, Uffer Filip, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions: Alvarez Caroline, Germond Florence, Guidetti Laurent, Hottinger Julian Thomas, Mayor Isabelle, Rapaz Roland, Rossi Vincent, Thorens Adèle, Zuercher Magali.

Le président: – Par 22 oui, 32 non et 9 abstentions, vous avez refusé la résolution Dolivo.

Je regrette, pour ma part, qu'un nombre relativement important de gens qui ont signé la liste de présence, qui sont quelque part dans ce bâtiment, n'aient pas voté. Je souhaiterais un peu plus de discipline... Je ne suis pas assez futé pour m'être rendu compte que c'était peut-être à dessein... (*Rires.*)

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Comme nous avons quelques problèmes de procédure ce soir, peu importe, ce n'est pas tout à fait respectueux non plus de la procédure que d'intervenir maintenant... Je m'adresse à la presse ici présente, qui est peut-être en train de rédiger son mémoire sur la Loi sur les étrangers. J'aimerais beaucoup que la presse soit extrêmement précise. Je n'aimerais pas qu'on dise que le Conseil communal a voté. Je pense que vous avez entendu les résultats (*... fort brouhaha...*) ... Ça n'est pas le Conseil communal, c'est une fraction infime – je choisis le mot à dessein – du Conseil communal qui a voté (*... protestations...*). Si, si! Quorum il y avait, mais ce n'est pas le Conseil communal dans sa majorité, j'aimerais qu'on soit précis sur les résultats. C'est tout, merci beaucoup à la presse!

(*Brouhaha.*)

M. Tristan Gratier (LE): – Vous l'aurez remarqué, si les rangs de LausanneEnsemble se sont fortement éclaircis pendant quelques minutes, c'était en effet à dessein. Un dessein que j'aimerais vous brosser en quelques propos rapides. Il me paraît important de répéter, au terme de ce vote – certes négatif sur cette deuxième partie, mais néanmoins – qu'il n'était pas pensable pour nous de continuer de cette manière! Nous estimons impossible, pour la législature en cours, de discuter de tous les objets fédéraux qui vous plaisent, et qui nous plaisent aussi. Nous avons des représentants au niveau cantonal, au niveau fédéral, qui s'en occupent. Il nous paraissait impossible d'entrer dans un tel processus. Deuxièmement, par notre abstention, en quittant la salle, nous avons manifesté que nous ne participerons pas à une mascarade démocratique – cela vaut aussi pour la

suite des discussions que nous aurons pendant ces cinq ans. N'abusez pas, Mesdames, Messieurs, du processus démocratique, je vous en prie!

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Il n'y a aucune mascarade démocratique. Il y a une majorité qui a adopté une résolution dans le premier vote, et cette majorité est absolument légitimée à le faire. J'avais oublié qu'il n'y avait pas mille possibilités, ni même trois, mais une quatrième: quitter la salle. LausannEnsemble a inauguré, à cette occasion, cette quatrième possibilité: voter avec ses pieds. Et comme des pieds! (*Exclamations. Rires.*)

Le président: – Je souhaite que la discussion soit close, que ce sujet soit considéré comme traité, que les passions s'apaisent et que nous puissions revenir à nos moutons.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Francisco Ruiz et consorts sur les votations du 24 septembre 2006;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«En tant qu'autorité élue suprême de la Ville de Lausanne, le Conseil communal souhaite rendre public qu'il recommande de refuser les révisions de la Loi sur l'asile d'une part et de la Loi sur les étrangers d'autre part, qui seront soumises au vote le 24 septembre prochain.»

Le président: – Nous prenons l'interpellation urgente suivante, signée Diane Gilliard et consort: «Le Foyer de Cour sera externalisé et privatisé – Que va-t-il se passer pour ses employés?» J'appelle M^{me} Diane Gilliard à la tribune. Vous avez la parole, Madame.

Interpellation urgente de M^{me} Diane Gilliard et consorts: «Le Foyer de Cour sera externalisé et privatisé – Que va-t-il se passer pour ses employés?»⁴

Développement polycopié

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – (*Lit son interpellation.*) Le groupe A Gauche Toute! a appris que la Municipalité et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ont décidé de transférer – corps et biens – une institution communale, le Foyer de Cour, qui sera incorporé dès le 1^{er} janvier 2007 à La Rambarde, une fondation de droit privé subventionnée par le Canton.

⁴Voir *supra*, p. 145.

Pour rappel, le Foyer de Cour est un foyer d'accueil d'urgence pour les enfants en danger. Il a pour mission de leur offrir, dans les plus brefs délais et à court terme, un lieu de vie protecteur et sécurisant. Il vise également à procurer aux enfants, et si possible à leur famille, une aide adaptée à leurs difficultés et à préparer le retour de l'enfant chez lui dans de bonnes conditions ou, le cas échéant, son placement à plus long terme.

Ce transfert équivaut de fait à la privatisation d'un service public, même s'il est vrai que la Fondation La Rambarde fait partie du parapublic et qu'elle poursuit une mission similaire à celle du Foyer de Cour.

Le personnel, qui perd au passage son statut de fonctionnaire de la Ville de Lausanne, a dû choisir entre un transfert à La Rambarde, régie par la convention collective AVOP-AVTES – c'est-à-dire la convention passée entre l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVOP) et l'Association vaudoise des travailleurs et travailleuses de l'éducation sociale (AVTES) – ou, l'autre partie du choix, un licenciement selon l'art. 59 du RPAC (renvoi pour suppression de poste).

Le Conseil communal n'a reçu aucune information à ce propos, les associations du personnel n'ont apparemment pas été consultées, même si, après coup, le directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation a rencontré le Syndicat des services publics (SSP). Si de telles décisions, correspondant à des privatisations plus ou moins masquées, se font dans la plus grande discrétion, cela pose un problème de démocratie... La Municipalité se dit adepte de la démocratie participative: elle a engagé à grands frais, avec Quartiers 21, une consultation de la population. Néanmoins, elle fonctionne d'une manière fort peu transparente envers le Conseil communal et les associations du personnel. C'est pour le moins incohérent! La démocratie participative, ce n'est pas seulement une position intellectuelle, ça se traduit aussi en actes.

Ces événements nous incitent à poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Quand la Municipalité a-t-elle pris cette décision? Est-ce une demande du Canton? Est-ce son initiative et son choix? Dans ce cas, pourquoi?
2. Pourquoi n'en a-t-elle pas informé le Conseil communal ou au moins la Commission de gestion?
3. Pourquoi n'a-t-elle pas informé préalablement les associations du personnel, d'autant plus que cette décision entraîne un changement de statut, plus précisément une perte du statut de fonctionnaire, pour un certain nombre de personnes?
4. Combien d'employés ont-ils accepté d'être transférés à La Rambarde sous le régime de la convention AVOP-

AVTES? Certains ont-ils refusé? Y a-t-il eu des licenciements?

5. Ont-ils perdu au change du point de vue salarial et de leurs conditions de travail?
6. Qu'arrive-t-il aux employé-e-s fonctionnaires du Foyer qui ne sont pas des «professionnels de l'éducation» et ne peuvent donc «bénéficier» de la convention AVOP-AVTES, mais travaillent par exemple à la cuisine, au jardin ou au nettoyage?
7. La Municipalité a-t-elle proposé des postes équivalents dans l'Administration aux employés du Foyer de Cour qui auraient refusé d'être transférés (ou n'auraient pu l'être) à La Rambarde?
8. S'est-elle assurée de la qualité des prestations dont les usagers – enfants et familles – bénéficieront à l'avenir à La Rambarde?
9. Que va-t-il se passer pour Valmont, l'autre foyer lausannois à statut communal?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation: – C'est un moment fort pour moi ce soir: je crois que c'est la première interpellation urgente à laquelle je dois répondre depuis que je suis municipal! Cet exercice me fait d'autant plus plaisir que j'ai appris l'existence d'une interpellation urgente en entrant dans cette salle. Je vais essayer de me souvenir et de répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas, Madame l'interpellatrice, à m'avertir si j'oublie de répondre à quelque chose, parce que j'essaierai d'être totalement transparent.

A propos de «masque», je ne comprends pas de quel «masque» on parle et ce que nous aurions voulu «masquer». Mais je répondrai de manière générale avant de passer à vos questions précises. Trois éléments: lorsqu'on procède à un transfert de ce type, on informe bien entendu les gens. C'est vrai, je l'avoue, il n'y a rien eu dans *24 heures*. L'information du Conseil se fait à travers un certain nombre de procédures, que vous connaissez bien. Je remercie les huissiers d'être allés me chercher le rapport de gestion de la Ville de Lausanne de l'année 2005. Il est un peu long, je ne vais pas vous le citer en entier, mais seulement le passage en page 114, sous le titre «Institutions socio-éducatives», Foyer de Cour. Permettez-moi de vous lire quelques lignes: «*Au printemps 2005, une étude quant à la faisabilité du transfert du Foyer de l'avenue de Cour à la Fondation La Rambarde a été entreprise en collaboration avec le Service de protection de la jeunesse. Cette étude n'était pas terminée au 31 décembre 2005. Le personnel du Foyer de Cour a régulièrement été informé de l'état des démarches.*»⁵ Là,

on enlève déjà le masque. Ce document est public et tous les citoyens de la Ville de Lausanne peuvent le recevoir. Suivent, pour tous ceux qui le désirent, un certain nombre d'informations sur le Foyer de Cour. La Commission de gestion était donc au courant, la Commission des finances également. M. Denis Pache, membre de cette Commission, est venu me l'indiquer et me le confirmer. Pour la petite histoire, je mentionnerai que l'autre membre de la Commission des finances qui était informé est un représentant de la «fraction» de A Gauche Toute! Je me trompe peut-être d'appellation, mais j'ai entendu M. Dolivo, et j'aime bien cette «fraction» d'A Gauche Toute! Donc nous n'avons rien caché du tout. Ça c'est pour l'information du Conseil communal, rapidement.

J'en viens à l'information des syndicats et des associations du personnel. Lorsque nous procédons à un changement qui peut toucher les conditions de travail du personnel, celui-ci a bien entendu tout loisir de s'approcher de l'association de son choix pour se défendre. Durant la dernière législature, les employés de l'Office d'orientation professionnelle ont fait cette démarche, le personnel administratif des Ecoles également. Ce sont chaque fois des transferts ou des mandats de prestations que nous négocions avec le Canton. Le personnel qui a le mandat des prestations de psychologie, de psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire (PPLS) l'a aussi fait, les infirmières également. C'est le personnel qui décide de se faire assister par le syndicat, ce n'est pas le municipal qui va chercher le syndicat pour lui demander de l'assister. Comme vous l'avez gentiment dit, j'ai rencontré le syndicat. Ce n'est pas moi qui ai demandé de rencontrer le syndicat, mais le syndicat qui a demandé à me rencontrer. Je l'ai immédiatement reçu, c'était il y a quelques jours, le 28 août, et je lui ai expliqué la situation.

Passons maintenant à l'information du personnel, et ça répondra aussi à une de vos questions. Il y a plus d'une année, le directeur du Foyer de Cour a donné sa démission pour reprendre la direction d'une autre institution. C'est à ce moment-là que nous avons réfléchi, comme il se doit toujours, à l'avenir de l'institution et à sa gestion. Pour mener cette réflexion, nous avons immédiatement mis en place des groupes de travail. L'un réfléchissait aux enjeux éducatifs, un autre sur les liens avec les autres partenaires qui fournissent les mêmes prestations, et un autre encore étudiait les enjeux liés au statut. Finalement, tout s'est bien passé! C'est assez rare pour qu'on le dise. Mais je regrette qu'on vienne ce soir avec une interpellation urgente pour quelque chose qui s'est bien passé, où tout le monde a contribué à mettre en place un transfert répondant à la meilleure solution qu'on puisse trouver pour le Foyer de Cour.

Après cette longue introduction, je réponds ainsi, Madame l'interpellatrice, à vos questions.

1. *Quand la Municipalité a-t-elle pris cette décision? Est-ce une demande du Canton? Est-ce son initiative et son choix? Dans ce cas, pourquoi?*

⁵Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2005, p. 114.

Comme je vous l'ai indiqué, la Municipalité, au moment du départ du directeur, a décidé de réfléchir à l'avenir du Foyer de Cour. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a alors écrit au Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) pour annoncer ce départ. C'est un mandat de prestations, et nous sommes remboursés à 100% par le DFJ. Avoir l'autorisation de remplacer le directeur aurait représenté la continuité. Je leur ai posé trois questions par écrit. Je leur ai demandé s'ils voulaient transférer cette prestation au Canton, s'ils voulaient la maintenir à la Commune ou s'il fallait envisager un rapprochement avec des institutions similaires.

2. *Pourquoi n'en a-t-elle pas informé le Conseil communal ou au moins la Commission de gestion?*

Dans le préambule, je vous ai dit de quelle manière l'information avait été intégrée dans le rapport de gestion.

3. *Pourquoi n'a-t-elle pas informé préalablement les associations du personnel, d'autant plus que cette décision entraîne un changement de statut, plus précisément une perte du statut de fonctionnaire, pour un certain nombre de personnes?*

Les employés de la Ville de Lausanne sont des adultes qui savent à qui il faut s'adresser en cas de transfert de ce type. Je ne veux pas le jurer, parce que je n'ai pas de souvenirs, mais je me demande si, dans les rencontres avec les délégations du personnel, je n'ai pas indiqué que je réfléchissais à ce transfert et que nous y travaillions. Je mets cette indication entre parenthèses, parce qu'il faudrait que je puisse aller voir dans les procès-verbaux.

4. *Combien d'employés ont-ils accepté d'être transférés à La Rambarde sous le régime de la convention AVOP-AVTES?*

Il y en a huit.

Certains ont-ils refusé?

Zéro!

Y a-t-il eu des licenciements?

Zéro. Ça joue? (Rires.)

5. *Ont-ils perdu au change du point de vue salarial et de leurs conditions de travail?*

Madame l'interpellatrice, vous l'avez dit, ils ont un nouveau contrat AVOP-AVTES. Pour le personnel éducatif, cela implique une différence de salaire par rapport à celui de la Ville. La différence de salaire est compliquée à calculer, parce que ce n'est pas le même régime de Caisse de pensions, ni le même régime de vacances, ni les mêmes augmentations au cours des ans dans la convention collective AVOP-AVTES, à l'Etat de Vaud et à la Commune de

Lausanne. Toujours est-il que nous avons abouti à un accord employés-employeurs et que pour ceux qui avaient une perte jusqu'à l'âge de la retraite, sur toute leur carrière, la différence leur est compensée et leur sera versée par une prime unique, payée par l'Etat de Vaud.

6. *Qu'arrive-t-il aux employé-e-s fonctionnaires du Foyer qui ne sont pas des « professionnels de l'éducation » et ne peuvent donc « bénéficier » de la convention AVOP-AVTES, mais travaillent par exemple à la cuisine, au jardin ou au nettoyage?*

Pour ceux-là, la convention AVOP-AVTES contient ce qu'ils appellent des « pages blanches » où sont définies les conditions salariales et d'emploi du personnel. C'est un Code des obligations amélioré, en quelque sorte. Pour nous, il s'agissait de trois personnes, dont deux sont proches de l'âge de la retraite. La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont décidé de laisser à ces dernières le montant de leur salaire communal. Il n'y a donc pas de changement pour elles. La troisième personne recevra également la prime sur la différence de salaire.

7. *La Municipalité a-t-elle proposé des postes équivalents dans l'Administration aux employés du Foyer de Cour qui auraient refusé d'être transférés (ou n'auraient pu l'être) à La Rambarde?*

La question ne s'est pas posée donc on n'a pas eu à leur proposer d'autres postes. Depuis le début, les négociations, qui étaient paritaires, se sont déroulées dans la bonne entente. Mais nous n'avons pas des milliers de postes d'éducateurs et d'éducatrices à la Ville de Lausanne et il aurait été difficile de transférer l'un ou l'autre, c'est sûr. C'est d'ailleurs pour cela que le Foyer de Cour va travailler dans un groupe d'institutions comprenant beaucoup d'éducateurs. Pour le personnel administratif, ça n'aurait posé aucun problème dans les APEMS ou dans les garderies.

8. *S'est-elle assurée de la qualité des prestations dont les usagers – enfants et familles – bénéficieront à l'avenir à La Rambarde?*

Evidemment, nous nous en sommes assurés. Vous devez le savoir, et les députés qui sont aussi dans la salle le savent: l'Etat de Vaud mène une réflexion globale sur la mise en place d'une politique socio-éducative novatrice, dans le cadre de l'adoption de la Loi sur la protection des mineurs. Dans sa teneur actuelle, c'est certainement une bonne politique dans la prise en charge d'enfants et d'adolescents rencontrant des problèmes. De plus, les deux foyers, le Foyer de La Rambarde et le Foyer de Cour, sont des adeptes de la systémique, si bien qu'il n'y aura absolument aucun changement pour le personnel dans sa manière d'aborder l'acte éducatif.

9. *Que va-t-il se passer pour Valmont, l'autre foyer lausannois à statut communal?*

Dans le canton, aucune autre institution n'offre les mêmes prestations que le foyer de Valmont, il est unique en son genre. Il ne sert à rien que j'alerte le Conseil communal, la Commission de gestion et la Commission des finances, mais il est vrai que les cantons de Suisse romande sont en train de discuter un éventuel accord intercommunal pour des placements d'enfants dans des lieux fermés. Ça pourrait avoir des conséquences sur Valmont. Mais nous n'en sommes qu'aux prémises et ça se passe à un autre niveau.

Finalement, tout s'est passé dans la transparence. Vous dites «corps et biens». Concernant les biens, le Foyer de Cour est logé dans une superbe bâtisse qui appartient à la Ville. Dans le cadre de ce transfert, le Foyer La Rambarde va payer un loyer à la Ville, puisque nous les avons maintenus dans la maison. Ils nous ont demandé un bail de trois ans.

Enfin, à tout seigneur tout honneur, je peux encore vous dire que des enfants sont placés dans ce foyer. En 2005, il y en a eu 78. Ce sont des placements d'urgence, ce ne sont pas seulement des enfants lausannois, ce sont des enfants qui viennent de tout le canton. Sur ces 78 placements, 60% étaient des filles, et 72 enfants avaient plus de 12 ans.

Pour terminer, je le répète, les prestations de ce foyer sont entièrement financées par le Canton.

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Je remercie la Municipalité de sa réponse. Je suis absolument désolée que M. Tosato n'ait pas su que je déposais une interpellation urgente; je l'ai envoyée par courriel et par fax, avec copie à la cheffe de service, à 14 h, précisément pour qu'il ait le temps de se préparer.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – (*en arrière-fond*) Mais nous ne sommes pas toujours au bureau!

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Non, mais peut-être pouvait-il... C'est pour ça que je l'ai envoyé par courriel, par fax, avec copie. Quelqu'un aurait pu l'avertir, lui envoyer un fax quelque part. J'ai essayé, je suis désolée qu'il ne l'ait pas reçu.

Pour le personnel, je remercie aussi la Municipalité et en particulier M. Tosato d'avoir pris des mesures qui se révèlent positives puisque tout s'est bien passé. Néanmoins, cela reste, sur le principe, la privatisation d'un tout petit pan de service public. Même si les fondations de droit privé intégralement subventionnées par le Canton sont subventionnées par le public, ce sont des fondations de droit privé. Qui, à terme, risquent de ne pas offrir les mêmes garanties que le service public.

Mais pour l'essentiel, je suis rassurée par les réponses de M. le municipal concernant le personnel.

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Franchement, jusqu'à aujourd'hui, je ne connaissais pas la langue de bois de M. le municipal Oscar Tosato. Ce début de législature nous permet en tout cas de la connaître! J'aurais aussi espéré qu'un municipal de gauche discuterait, au moins, avec les organisations qui représentent le personnel de notre Administration. Nous avons toujours souhaité que des négociations aient lieu avec les associations du personnel sur des questions touchant directement ce dernier. Nous voyons aujourd'hui qu'il n'y a pas que M. le syndic qui rencontre quelque difficulté à le faire!

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation: – Je ne vais pas encore inaugurer ce soir et faire tout le baptême de «la première fois que je vais m'énerver devant vous!».

Premièrement, en effet, les municipaux remplissent quelques mandats. Cet après-midi, en toute transparence – je ne sais pas si ça a à voir avec la langue de bois – je siégeais depuis 13 h 30 au Conseil de fondation de l'École hôtelière. Ça s'est terminé à 17 h 30. Tous les procès-verbaux peuvent également attester de ce qu'on a discuté. Personne ne m'a téléphoné pour m'informer de l'interpellation. Mais bon, il arrive qu'on ne soit pas au bureau quand on est municipal.

Maintenant, Madame Gilliard, concernant la «privatisation d'un petit bout» de quelque chose! Il faudra se mettre d'accord entre nous. Je vous pose la question: nous rapprochons simplement des institutions éducatives qui travaillent dans l'accueil d'urgence. La Rambarde a trois lieux, il y en a désormais un quatrième. Cela pour des questions de gouvernance, de gestion, de placement d'enfants, pour des questions d'enclassement ensuite. Quand un enfant arrive de Romainmôtier à Lausanne, qu'il est placé, il faut le scolariser. Pour toutes ces raisons, il était bon d'avoir une gouvernance unique. Tout le monde le préconisait. Le municipal n'a pas voulu privatiser quelque chose! Ces questions se posaient vraiment. On ne privatisait rien, on essayait d'agir pour le bien de ces enfants. Je vous le demande, Madame Gilliard: pensez-vous vraiment que toutes les institutions éducatives, qui sont membres et sous l'égide de l'AVOP-AVTEs aimeraient être institutionnalisées, devenir des institutions cantonales? Alors là, chapeau! Je vous laisse, avec votre «fraction», aller expliquer à la Maison des jeunes, à l'Appart', à toutes ces institutions, qu'elles vont maintenant dépendre et être placées sous l'égide cantonale. Avec la privatisation! On verra si elles sont contentes. Il faut seulement s'entendre sur ce que ça veut dire «privatisation». On n'a rien privatisé du tout, même pas un petit bout. Ça, je le refuse.

Et puis, Madame Eggli, la langue de bois... Non, Madame Eggli. Si c'est de la langue de bois, c'est une terminologie que vous seule connaissez! (*Rires.*) Simplement, je n'ai pas répondu de la manière dont vous auriez voulu que je réponde. Le personnel était content, le personnel peut s'approcher de qui il veut dans ma Direction. Ça s'est

toujours fait comme ça avec toutes les institutions. Et quelquefois, le syndicat n'a simplement pas la force de suivre tout le monde. Ou peut-être même qu'il n'avait pas la volonté de le faire. Mais on n'a rien refusé. J'ai rencontré le syndicat lorsqu'il me l'a demandé. S'il faut le rencontrer 25 fois, je le rencontrerai 25 fois. Mais cela n'a rien à voir avec la langue de bois.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Comme je suis une obs-tinée, je vais quand même déposer une résolution. J'ai très bien entendu ce qu'a dit M. Tosato, mais il n'a pas tout à fait réussi à me convaincre, je dépose donc une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite être dorénavant informé de tout futur projet municipal visant à se séparer d'un pan de service public...

(... interrompt sa lecture...)

J'ai entendu la réponse. Je n'ai pas lu l'information dans le rapport de gestion – ça n'a rien à voir avec la résolution. Néanmoins le passage que vous avez lu, Monsieur Tosato, n'était pas d'une totale clarté et ne donnait pas encore d'indications sur la situation après juillet 2006. En effet, une ligne et demie dans le texte informaient que des discussions étaient en cours. Comme quoi on devrait toujours mener une enquête jusqu'au bout et dans les moindres détails. J'avoue, je ne l'ai pas fait. Au temps pour moi. Il n'empêche... Je reprends la lecture de la résolution.

Le Conseil communal souhaite être dorénavant informé de tout futur projet municipal visant à se séparer d'un pan de service public. Il souhaite donc recevoir toutes les informations concernant l'institution de Valmont, notamment. Il souhaite également qu'à l'avenir, dans les projets entraînant des modifications de statut pour le personnel, la Municipalité consulte les organisations du personnel et les syndicats.

Le président: – Je mets la résolution en discussion.

Discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – J'aimerais intervenir sur la deuxième partie de la résolution pour en souligner l'importance. La consultation des associations du personnel est décisive lorsqu'il s'agit de modifier un certain nombre de rapports de travail et d'une décision collective qui concerne plusieurs employés. Si la Municipalité se vante d'avoir une politique du personnel exemplaire, elle doit savoir que cette consultation doit intervenir avant même les décisions finales dans un domaine de ce type. Ce n'est pas remettre en cause le caractère majeur et vacciné du personnel communal que de considérer que la consultation doit avoir lieu avant. Il s'agit du respect de droits syndicaux élémentaires. Ça se fait d'ailleurs aussi dans le secteur privé.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Nous allons donc nous prononcer sur la résolution de Diane Gilliard, que je me permets de vous relire.

Résolution

Le Conseil communal souhaite être dorénavant informé de tout futur projet municipal visant à se séparer d'un pan de service public. Il souhaite donc recevoir toutes les informations concernant l'institution de Valmont, notamment. Il souhaite également qu'à l'avenir, dans les projets entraînant des modifications de statut pour le personnel, la Municipalité consulte les organisations du personnel et les syndicats.

Est-ce fort et clair? Oui. Pouvons-nous nous prononcer? Oui. Celles et ceux qui sont d'accord avec cette résolution le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui sont contre? Caramba, je crois qu'il faut compter! Scrutateurs, ayez l'amabilité de compter, et Mesdames et Messieurs les conseillers, ayez l'amabilité de tenir votre main haut et fort. Celles et ceux qui sont pour? (*Rires.*) Vous pouvez baisser les mains. Celles et ceux qui sont contre? Abstentions? Il faudra que mon œil s'exerce, parce que le résultat était clair, j'aurais dû le voir. Par 42 oui, 29 non et 9 abstentions, vous avez accepté cette résolution. Désolé de vous avoir fait travailler! (*Rires.*)

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Diane Gilliard et conjoints: «Le Foyer de Cour sera externalisé et privatisé – Que va-t-il se passer pour ses employés?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant:

«Le Conseil communal souhaite être dorénavant informé de tout futur projet municipal visant à se séparer d'un pan de service public. Il souhaite donc recevoir toutes les informations concernant l'institution de Valmont, notamment.

Il souhaite également qu'à l'avenir, dans les projets entraînant des modifications de statut pour le personnel, la Municipalité consulte les organisations du personnel et les syndicats.»

Le président: – Mesdames et Messieurs, nous en arrivons au moment le plus agréable de la soirée – en tout cas à mon sens, parce que les émotions, ça creuse – l'heure du casse-croûte! Je vous donne rendez-vous dans une demi-heure, à neuf heures moins vingt. Et pour les nouveaux, et les anciens distraits, n'oubliez pas de signer. Ça vaut de l'or! La séance est levée.

La séance est levée à 20 h 05.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16